

Commission Particulière du Débat Public

Projet de ligne à Très Haute Tension entre Avelin-Gavrelle.

VERBATIM

de la réunion publique du 5 janvier 2012

Maître d'ouvrage : RTE
Date 05 janvier 2012
Lieu : Gavrelle
Durée : 2 heures 50 minutes

Introduction

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Donc, je me présente, Michel Giacobino, je suis président de la Commission Particulière du Débat Public. On vous présentera les autres membres de la Commission du Débat Public un peu plus tard... Je voulais vous dire que... D'abord, je voulais vous accueillir bien sûr et puis remercier Monsieur le Maire de nous avoir offert sa salle. D'autre part, je voulais dire que la Commission Nationale, qui a mandaté la Commission Particulière du Débat Public, pour le débat public Lille – Arras, enfin la ligne électrique Lille - Arras, s'est réunie hier et a délibéré pour prolonger le débat que nous avons actuellement entre nous d'une semaine — de 10 jours en fait — jusqu'au 13 février, c'est-à-dire dans les 4 mois, en remplissant complètement les 4 mois légaux qui sont prévus par les textes. Nous avons prévu donc de faire une réunion supplémentaire le 9 février, juste avant, donc, la fin du débat, qui sera plutôt consacrée à — je dis plutôt parce que en réalité, tous les sujets peuvent être abordés à toutes les réunions. Je le dis clairement, je l'ai répété souvent même —, mais elle sera plutôt consacrée à la présentation par RTE de l'enfouissement de la ligne, si ligne nouvelle il doit y avoir, l'enfouissement, avec plusieurs variantes de longueur : dans la Pévèle et le Bassin Minier et puis, d'après ce que j'ai compris, l'ensemble de la totalité de la ligne nouvelle... Avec les impacts sur l'environnement, les impacts sur le coût bien sûr et sur le coût global, c'est-à-dire sur l'exploitation. C'est une étude qui a été demandée par de nombreuses personnes et en particulier à la réunion de Phalempin, qui s'est tenue il y a 3 semaines maintenant.

Donc, cette réunion sera la réunion finale ; c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de réunion après, et les 2 réunions précédentes que je rappelle : Leforest d'une part qui aura lieu le 18 janvier de cette année et à Oignies, qui aura lieu le 2 février, seront consacrées plus particulièrement à celle de Leforest à des précisions qui vont être apportées par RTE sur pourquoi cette ligne, pourquoi renforcer, la puissance qui est envisagée et à Oignies, nous verrons les questions concernant le bilan du débat, mais ce sera également étalé sur Oignies et sur la future réunion, dont le lieu n'est pas encore précisé. La date est précisée : c'est le 9 au soir, 9 février et il y aura, à priori il y a un choix à faire, il y a une disponibilité de salle qu'il faut... C'est soit à Thumeries, soit à Carvin, voilà on va dire, voilà pour, actuellement, mais pour le moment, je ne me prononce pas définitivement, en fonction des possibilités des uns et des autres.

Sur la question également à Oignies, je pense que ce serait intéressant de mettre l'accent sur l'organisation de la gouvernance : qu'est-ce qui se passe après. Alors, on peut le faire également à la dernière réunion, mais ça peut être intéressant de mettre l'accent à Oignies

sur l'organisation de la gouvernance, comme on dit maintenant. C'est-à-dire, comment ça se passe après le débat, puisqu'il est prévu toute une phase, si le projet se poursuit, d'organisation, enfin de concertation plus fine; sur les différentes étapes qui vont suivre. Voilà ce que je voulais dire d'entrée de jeu, je vais passer ensuite la parole à Claude Brulé, qui est membre de la Commission Particulière du Débat Public et qui va vous présenter plus rapidement à quoi sert la Commission et l'objet de ces différentes réunions. Ensuite, Monsieur Gaëtan Desquilbet sera relativement bref, une dizaine de minutes également pour présenter son projet et pourquoi il a l'intention de faire cette ligne et de la renforcer et ensuite la parole sera libre, c'est-à-dire que vous aurez la parole ; ce sera Ariane Métails qui présentera et peut être en doublon - on verra si les questions sont nombreuses et je le souhaite - il y aura un arbitrage à faire effectivement entre vous deux en cours de route, et puis moi-même bien sûr, si j'ai besoin d'intervenir. Voilà. Donc, je vais passer d'abord la parole à Claude Brulé, membre de la Commission Particulière du Débat Public, pour vous faire un très rapide exposé sur à quoi sert cette réunion, et surtout, à quoi sert le débat public. »

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

« Merci Monsieur le Président. Bonjour à chacun et chacune d'entre vous, et mes meilleurs vœux pour la nouvelle année de la Commission : que cette année vous soit prospère... Donc, je vais vous présenter en quelques mots un peu l'historique du débat public, qui a vu le jour au bénéfice de la loi du 2 février 1995, c'est une loi relative au renforcement de la protection de l'environnement et le premier, celui qui a fait le projet de cette loi, était le ministre Barnier de l'époque, ministre de l'Environnement, qui est actuellement Commissaire Européen. Au cours de la même année, à l'issue, à la suite de cette loi, il y a donc eu un décret d'application qui a défini les modalités et les fonctions de cette Commission, du débat public et des Commissions Particulières. Ensuite, il s'en est suivi un certain nombre de textes qui ont, disons, modifié les façons dont cette Commission, dont le débat public pouvaient se dérouler.

Quelles sont les missions des Commissions Particulières, mandatées... Mandatées par la Commission Nationale ? La Commission Particulière, qui, pour ce débat qui nous intéresse et vous intéresse, les membres de cette Commission Particulière ont été désignés par une décision de la Commission Nationale, lors d'une délibération du 6 avril 2011. Les membres de la Commission Particulière sont au nombre de 6 ; vous n'en verrez aujourd'hui que 4, pour la bonne raison qu'ils sont momentanément indisponibles. Donc, vous avez son Président, Monsieur Michel Giacobino, qui est ingénieur des Ponts et Chaussées, vous avez ensuite les autres membres, vous avez Violette Le Quéré-Cady, qui est scénariste et dessinatrice de bandes dessinées, vous avez ensuite moi-même, Claude Brulé, qui est ingénieur des Travaux Publics, vous avez Elisabeth Ascher-Campagnac, qui est sociologue et chercheur, qui est quelque part dans la salle, là au fond. Vous avez Pierre Lorent, qui est la personne belge de l'équipe, pour montrer un peu, je dirais, le côté international de la liaison qui vous préoccupe et qui nous préoccupe aussi, puisqu'elle se prolonge disons en Belgique, au titre de l'interconnexion ; Pierre Lorent qui est donc belge et expert en sécurité. Vous avez, je n'oublie personne, si ce n'est que celle qui est à ma droite, qui est sociologue, non excusez-moi, Ariane Métails, qui est consultante en concertation, je ne me trompe pas ?

Donc, quelles missions nous sont imparties ?

Bien entendu, la Commission Particulière est chargée de la mise en œuvre du Débat Public, donc chargée de la publicité aussi, pour que les choses se déroulent correctement. Elle a aussi un rôle tout à fait précis : elle doit veiller à ce que chacun d'entre vous puisse avoir la parole au cours des différentes réunions de débat public, et surtout d'avoir des temps de parole équilibrés. Donc, on est un peu le gendarme de l'affaire, de manière à ce

que ce temps de parole, qui, pour chacun, devrait le mieux possible, ne dépasse pas 1 à 2 minutes - et ceci est valable aussi pour le maître d'ouvrage, RTE, qui devrait avoir un temps de réponse à peu près équilibré avec vous, donc, 1 à 2 minutes.

Un autre mission de la Commission de Débat Public est d'être aussi le gendarme, pour que le maître d'ouvrage, qui est aussi à la table, apporte une réponse entière et complète à vos questions. Et en cela, la Commission Particulière est chargée aussi d'y veiller, de façon intéressante.

Donc, voilà à peu près les missions, disons, pour lesquelles nous sommes désignés.

Donc, je passe la parole au Président. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, ce que je voulais dire rapidement, après ce que j'ai dit au départ, c'est qu'effectivement la Commission est neutre, ne se prononce pas sur le projet, contrairement à ce qui se passe après, les enquêtes publiques, etc et donc, on n'a pas de rôle, on n'a pas de préférence : on n'exprime d'ailleurs pas d'avis au cours de cette opération et à la fin de cette opération, enfin de ce débat public, qui va se clore maintenant le 13 février prochain, nous avons 2 mois pour faire un rapport sur tout ce que vous aurez dit. Nous indiquerons ; nous ferons une synthèse de ce que vous avez dit, en essayant bien sûr d'être le plus fidèle à ce que vous aurez dit et aux réponses qui ont été apportées... Et le maître d'ouvrage, donc RTE, aura 3 mois – donc, avril, mai, juin, à peu près – pour répondre sur vos différents avis et pour donner son avis lui-même : le maître d'ouvrage se prononcera sur la suite du projet, la suite des études... C'est à dire que la concertation va s'ouvrir à ce moment-là, s'il y a lieu, c'est à dire qu'il y aura 2 ans ou presque de discussions beaucoup plus fines - et là, vous avez sur les dossiers qui vous ont été remis, le planning qui est projeté – sachant que la ligne, si elle est réalisée, sera au moins réalisée, enfin sera en service, en 2017.

Voilà ce que je voulais dire rapidement... Bon, là sur les slides, vous voyez apparaître les différents objectifs concernant la Commission du Débat Public. Je réprecise que les 3 réunions qui vont avoir lieu devant nous, il y en a déjà eu 5 qui ont eu lieu en différents endroits, seront programmées – enfin avec celle-ci ça fait 4 – seront programmées pour à la fois, permettre d'une part à l'expression du public, de définir qu'est-ce qui se passera après, comment vont se passer les choses après ; deuxièmement, il nous paraît important de revenir – et c'est pour ça qu'on va le faire à Leforest notamment – sur les enjeux nationaux et internationaux qui sont nous seront présentés... Et donc, RTE pourra en particulier défendre son point de vue, mais vous aurez, vous, à défendre le vôtre, qui doit être différent du sien. Voilà. Donc, je crois que j'ai dit l'essentiel. Bon, vous connaissez les fuseaux d'étude entre ici, donc Gavrelle, et Avelin.

Il y a 2 tracés possibles, enfin il y a une zone d'étude qui est plus large que que l'on appelle un patatoïde dans notre jargon, entre Gavrelle et Avelin, qui permet d'aller d'Avelin à Gavrelle. Il y a la possibilité de faire 2 variantes, mais bon il peut y avoir beaucoup de solutions entre ces 2 parties, y compris d'enfouissement qui sera présenté à la réunion finale. Voilà. Donc, je vous précise les réunions qui seront prévues, sachant que il y a une réunion de plus – je suis désolé, les slides ne sont pas totalement à jour – il y a une réunion le 9 février qui sera une réunion consacrée aux études d'enfouissement qui seront faites par RTE entre autres et à toutes les questions que vous pourrez poser à cette occasion-là. Je vous signale le site internet, même si tout le monde n'a pas accès à internet ou pas assez vite en tout cas, qui est le site du Débat Public, sur lequel vous pouvez avoir l'ensemble des réponses aux questions que vous vous posez, c'est-à-dire que l'ensemble des documents qui sont distribués à l'entrée de la salle, mais également aussi, les questions réponses qui sont faites et puis il y a d'autres publications qui sont faites sur ce site. Donc, vous pouvez avoir beaucoup de renseignements et de là, aller sur le site de RTE par exemple, entre autres, ou le site des communes ou sur différents autres

sites qui peuvent vous donner pas mal d'indications sur le renforcement de la ligne. Donc, je vais passer la parole à Monsieur Gaëtan Desquilbet, à RTE et puis à Michel Lotte éventuellement. Et puis après, surtout à vous. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, bonsoir Monsieur le Maire. Je vous présente également mes meilleurs vœux à tous : bonne santé et des succès dans vos projets pour cette année 2012.

Je m'appelle Gaëtan Desquilbet, je suis directeur de projet à RTE, Réseau Transport d'Électricité, je suis accompagné à la tribune par Michel Lotte... »

Michel Lotte (Chargé de concertation RTE)

« Oui bonsoir, Michel Lotte ; je suis chargé de concertation. Mon rôle c'est d'aider, d'assister le directeur de projet pour toute la concertation jusqu'à l'enquête publique, mais aussi sur les études, sur le tracé de détail, là, c'est la concertation directement avec les riverains, avec les agriculteurs, pour l'implantation des pylônes et jusqu'à la phase travaux et même pendant la phase travaux, s'il y a des problèmes à résoudre avec les riverains de la ligne. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Je signale aussi dans la salle mon bras droit, qui est le chef de projet, en charge des études techniques, Sébastien Ruffin. Donc, c'est lui qui étudie si c'est faisable ou pas et combien coûterait, quelle serait l'allure des pylônes et qui a beaucoup contribué à l'élaboration du dossier. Donc, je vais vous présenter d'abord l'entreprise RTE dans laquelle je travaille, ensuite la ligne Avelin Gavrelle aujourd'hui, telle qu'elle existe et fonctionne dans les réseaux, les soucis que l'on rencontre avec cet ouvrage et le projet qu'on propose pour répondre à ces problèmes du réseau électrique dans la zone. RTE, Réseau Transport d'Électricité, c'est une entreprise publique qui est propriétaire du réseau de transport d'électricité en France, c'est à dire les lignes à haute et très tension. Toutes les lignes de tension supérieure à 63 000 volts ; il y a du 400 000 volts, du 225 000 volts du 90 000 volts et du 63 000 volts suivant la zone. Nous exploitons, c'est-à-dire nous faisons l'entretien du réseau, nous construisons les nouvelles lignes, les nouveaux transformateurs, les nouveaux postes quand il y a des besoins, nous raccordons les nouveaux clients quand une usine se construit, quand une usine grossit, quand un nouveau producteur construit une centrale, quand il y a un champ d'éoliennes important, donc de plus de 6 éoliennes, il est raccordé directement au réseau de RTE. Le cœur de notre mission, c'est de garantir en permanence l'alimentation en électricité à tous les utilisateurs. On ne produit pas de courant, mais on doit faire l'équilibre entre ce qui est produit et ce qui est consommé à chaque seconde. Puisque l'électricité ne se stocke pas, il faut en permanence être sûr que le niveau de consommation trouvera bien des producteurs et qu'on a le moyen de se prémunir contre des pannes de centrales qui pourraient s'arrêter brutalement et qu'il y a suffisamment de moyens de secours pour maintenir l'alimentation électrique de tout le monde.

C'est ce que représente ce schéma : on a mis RTE au centre de ce que l'on appelle le système électrique, avec, d'un côté le monde de la production ou des importations d'énergie et de l'autre, le monde de la consommation ou des exportations d'énergie et le rôle du réseau de transport, c'est un peu comme une balance, c'est d'assurer l'équilibre en permanence, à chaque seconde, entre ce qui est produit, produit par toutes les unités de production ou ce qui vient des pays étrangers, ; et ce qui est consommé, les consommateurs étant une partie, qui est de l'ordre de 1/3 pour la France, mais beaucoup plus important dans le Nord-Pas de Calais, de l'ordre de 56 %, qui est l'industrie. Donc, on

est dans une région ici où le poids de l'industrie est beaucoup plus fort que dans la moyenne nationale. Les industries raccordées au réseau de RTE, il y en a une pas loin d'ici, puisque qu'elle est alimentée par le poste de Gavrelle avec 2 lignes de 90 000 volts, c'est l'usine Renault, qui est de l'autre côté de l'autoroute. Vous avez aussi, raccordées au réseau RTE, les voies électrifiées, donc il y a également raccordée au poste de Gavrelle, la ligne Estaing – Auchel, qui alimente la voie ferrée du TGV Nord. Les voies ferroviaires de train régional sont raccordées en général en 90 000 volts, et vous avez, ce qui représente l'essentiel de la consommation d'énergie en France, mais une grosse minorité dans la région Nord - Pas de Calais, c'est ce qui est alimenté via le réseau de distribution, réseau de distribution qui, dans la région Nord - Pas de Calais est géré par ErDF – Électricité Réseau Distribution France - et qui alimente des petites et moyennes entreprises, alors en 20 000 volts et tous les clients, alors, il y en a près de 30 millions en France, c'est les clients résidentiels comme vous et moi, qui sommes raccordés au réseau de distribution. Tout en haut, je voudrais signaler un acteur qui a été présent dans le débat public, à la deuxième réunion, à la réunion de Lille, qui est la Commission de Régulation de l'Énergie. Comme on est un monopole, il y aurait des risques que l'on profite de notre position de monopole, comme ça a pu se faire dans d'autres époques ou dans d'autres pays. Donc, la Commission de Régulation a pour mission de vérifier que RTE remplit bien sa mission de service public, et en particulier, qu'on dépense correctement l'argent public, qui est le, qui représente notre budget, quand on fait des investissements sur le réseau, et c'est le cas pour le projet Avelin Gavrelle.

Donc, la ligne Avelin Gavrelle, au cœur du réseau électrique, c'est, au milieu de ce rond, un trait qui est un peu plus fin que les autres ; les lignes électriques en 400 000 volts transportent habituellement sur un pylône, on transporte 2 lignes électriques sur la tête d'un pylône. La ligne Avelin Gavrelle, qui est ancienne, elle date de 1963 - elle n'est pas vieille me diraient certains de mes collègues - mais elle est quand même d'une technologie où à l'époque le réseau 400 000 volts n'était pas très développé. Elle transporte une seule ligne, donc elle est beaucoup plus faible ; elle transporte 1 500 mégawatts, sachant que la ligne Gavrelle Chevalet Argœuvres, qui a été reconstruite et mise en service en 2005, transporte 4 600 mégawatts. Jusqu'à il y a 5 ans, ça suffisait, parce que la production était essentiellement à Dunkerque, au nord de la zone et quand on alimentait Lille ou quand on alimentait Paris, on avait des flux plutôt nord-sud, donc la ligne Avelin Gavrelle, était peu sollicitée. On voit apparaître depuis 5 ans environ, des nouveaux flux d'énergie avec 2 types de situations : la situation d'une heure creuse où le parc de production français est plus important que la consommation en France ; en général, la production en France, c'est du nucléaire, c'est pas très cher, donc les pays voisins ont intérêt à s'approvisionner en France pour réduire leurs coûts d'électricité. On a du coup des flux importants, qui vont aller vers la Belgique et de là, vers la Hollande. Bon, cette situation n'est pas la plus fréquente. La plus fréquente, ce qu'on constate, sur la frontière avec la Belgique depuis maintenant 3, 4 ans, c'est qu'on est plutôt en situation d'import, avec, quand il y a des pics de consommation en France, notamment des périodes de vagues de froid, mais on a aussi des situations de ce genre dans des moments où on est pas en vague de froid, on est juste à des niveaux de consommation importants ; on a là des flux qui viennent du nord et qui viennent rejoindre la Picardie, la région Ile de France et la Haute Normandie. Ces flux aujourd'hui sont limités parce qu'on a aujourd'hui un maillon faible, un bouchon, un goulet d'étranglement et le but de ce projet est de remplacer cette ligne à l'identique de ce qui a été fait entre Gavrelle et Argœuvres et donc entre Arras et Amiens, pour avoir un chemin de continuité électrique de Lille jusqu'à Amiens, où là, on trouve un grand nœud de réseaux électriques pour dispatcher nos courants.

Alors, pourquoi ces flux ont-ils évolué depuis quelques années ? C'est pas tellement l'évolution de la consommation, parce que dans la région Nord – Pas de Calais on a une

consommation qui est à peu près stable ; on a une consommation domestique qui augmente, mais on a une consommation industrielle qui diminue depuis quelques années avec la crise... Donc, au global, c'est une consommation à peu près stable. Ce que l'on constate, c'est qu'il y a une forte modification de la production d'électricité ; ça se fait au niveau européen depuis quelques années, ça ne s'était pas vu en France depuis 25, 30 ans, depuis l'époque de la construction du parc nucléaire. Depuis, on avait un parc de production à peu près stable ; on a depuis quelques années une évolution assez importante, avec la production de centrales à site combiné gaz et la création de moyens d'énergie renouvelable qui sont essentiellement éoliens en France, mais dans les pays étrangers comme l'Allemagne il y a aussi beaucoup d'éolien mais aussi beaucoup de photovoltaïque. Ces nouveaux moyens de productions créent de nouveaux flux sur le réseau et il faut qu'on adapte notre réseau à ces nouveaux flux, notamment les flux qui vont plutôt dans le sens Est – Ouest et que l'on ne connaissait pas auparavant.

2ème paramètre, c'est l'augmentation des échanges avec les pays voisins ; historiquement, on est connecté avec les pays voisins depuis la 2ème guerre mondiale environ, ça fait 60 ans et l'idée, c'était d'assurer une sécurité pour que, si dans un pays une centrale est en panne, tous les pays d'Europe pouvaient donner un petit peu d'électricité pour aider le pays qui était en déficit. Ce rôle historique continue à exister mais il est complété depuis quelques années ; il est complété déjà par le développement des énergies renouvelables où on veut faire foisonner le parc éolien : le vent ne souffle pas au même moment en Méditerranée, dans l'Atlantique, en Mer du Nord, et quand les éoliennes allemandes tournent, souvent les françaises ne tournent pas et réciproquement, donc, il y a besoin de s'échanger de l'énergie entre les pays.

L'autre besoin, c'est le but du développement du marché de l'électricité qui est impulsé par l'Europe depuis une quinzaine d'années, c'est de permettre qu'on utilise à chaque instant les centrales les moins chères au niveau européen, pour que tout le monde, les industriels, les citoyens européens, payent leur électricité le moins cher possible, et ça conduit à intensifier les flux d'énergie entre les pays. Cette situation qu'on a vue depuis 5 ans, on pense qu'elle va continuer à augmenter, ces flux transfrontaliers et entre Avelin et Gavrelle d'ici 2020 : il y a des nouveaux projets de production dans la région, et dans le reste de l'Europe de manière plus globale. Les échanges d'énergie vont croître avec les énergies renouvelables, notamment en Belgique, en Hollande, en Grande-Bretagne et en France et le risque, si on ne change pas notre réseau, si on ne l'adapte pas à ces nouveaux flux, c'est que l'alimentation électrique se dégrade puisque ces flux qui vont traverser la région, s'ils n'ont pas une autoroute électrique, comme une ligne 400 000 volts, pour circuler, vont saturer les réseaux d'alimentation de la région qui sont à des niveaux de tension inférieurs. Donc, on a regardé comment résoudre ce problème qu'on rencontre sur le maillon Avelin Gavrelle ; on a regardé s'il était possible de changer les fils, donc vous verrez quelques éléments sur ces études dans les dossiers du maître d'ouvrage qui sont à l'entrée de la salle... Donc, changer les fils comme ça a été fait récemment sur une ligne qui va de Lille à Dunkerque, en fait, ça ne marche pas : on n'arrive pas à gagner suffisamment, en mettant des fils plus modernes et en gardant les mêmes pylônes. On a regardé la technique des souterrains sur laquelle on va produire un complément d'informations qui sera présenté dans les prochaines réunions. Pour nous, le souterrain ne fonctionne pas sur une ligne à 400 000 volts avec un tel niveau de puissance ; ça pourrait techniquement marcher et on est économiquement complètement en dehors de l'épuration du budget, puisqu'on arrive à 460 millions d'euros. Or, vous verrez que le projet, en technique aérienne, on est à 80 millions d'euros. En plus, la technique souterraine a des impacts environnementaux très importants en 400 000 volts, on est obligé d'enterrer 18 câbles en fait pour transporter une telle puissance sur une quinzaine de mètres de large et ça produit des tas de problèmes techniques qu'on pourra détailler à la réunion, donc, le 9 février.

Le projet, il y a cette ligne qui existe, c'est de construire une nouvelle ligne à côté ou ailleurs, qui transporte 2 lignes électriques en haut des pylônes et après, d'enlever cette ligne qui existe. Donc, on la remplace par une nouvelle ligne.

À quoi ressemblerait la nouvelle ligne ?

Il y a un pylône qu'on ne verra pas parce qu'il fera nuit, mais en sortant de la salle sur la droite, c'est les mêmes que ceux qui partent de Gavrelle et qui partent vers le sud, qui vont jusqu'au poste de Chevalet puis le poste qui est près d'Amiens, qui s'appelle Argœuvres. On remplace ces pylônes par des pylônes plus grands, qui font 10 mètres de plus, parce qu'ils ont des fils sur 2 étages, au lieu d'être sur un seul étage ; on a, on voit ici les 2 lignes électriques de chaque côté du mât du pylône... Et en même temps pour arriver à la puissance souhaitée, au lieu d'avoir 2 fils électriques pour chaque phase, on en met 4. Donc, on passe du faisceau double à du faisceau quadruple : la largeur du pylône est un peu plus large, puisqu'on passe de 27 mètres à 33 mètres ; l'emprise au sol du pylône est peu différente : on passe de 49 m² à 54 m² pour un pylône classique. On les augmente un petit peu... »

Ariane Métais

« Excusez-moi, Monsieur Desquilbet, mais il faudrait conclure... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Donc, les fuseaux que Monsieur Jacobino a parlé, a décrit ; je vais dire un mot sur le fait qu'un projet d'aménagement du territoire comme celui de la construction d'une ligne crée des impacts sur l'environnement et que notre démarche, qui va durer sur les plusieurs années qui vont suivre, c'est d'abord quantifier les enjeux du territoire pour éviter des impacts en trouvant le tracé qui va les éviter. Ensuite, de réduire ces impacts par des méthodes : pour les impacts paysagers, on peut faire des aménagements paysagers autour de nos ouvrages ; des impacts sur les oiseaux, on peut faire des balisages pour éviter des collisions avec les oiseaux... Enfin, on a différentes techniques suivant les impacts et enfin, compenser les impacts visuels du projet, et c'est un point important du projet, parce que les mesures de compensation de notre ouvrage font partie du projet et seront décidées en même temps que le projet.

Le budget, je l'ai évoqué, il est de 80 millions d'euros, hors mesures de compensation, qu'on pourra définir, quand on aura réalisé l'étude des impacts. Ce budget est financé par RTE, comme je disais on est propriétaire du réseau et en fait, on est propriétaire, enfin on peut le financer parce que vous payez une partie de vos factures d'électricité qui financent RTE : quand vous payez une facture d'électricité, la moitié de ce que vous payez finance le réseau, il y a 11 % pour le réseau RTE et 39 % pour le réseau de distribution. Bon, les étapes du projet, le débat public, Monsieur Jacobino en a parlé... Je voudrais quand même, si Monsieur Lotte peut parler de ce qu'on a conclu, de ce qu'on a retiré des 5 premières réunions du débat public. »

Michel Lotte (Chargé de concertation RTE)

« Oui rapidement, ce qu'on a retenu lors des dernières réunions, je ne sais si tu peux, merci, euh différents comment dire, différentes remarques qui ont été faites, des questions qui ont été posées sur le site, nous ce qu'on peut identifier déjà, la Pévèle déjà avec son caractère paysager à préserver, le domaine d'Assigny qui est en cours de classement. Au niveau du Hameau de la Becque, il y a un pylône qui avait été déposé à cause du cône d'envol de l'aéroport de Lesquin, donc on avait du rabaisser la ligne. À Camphin en Carembault, on a l'antenne TDF, le projet de liaison TER entre Noyelles-Godeau et Lille, le long de la ligne TGV, la zone Delta3, bien entendu, qui est en cours de développement. Le triangle ici de Sainte-Henriette où il y a le projet peut-être d'une gare TGV, d'une zone

d'activité et aussi un projet de tramway qui doit passer dans ce secteur là, et plus au sud le projet de quatre éoliennes sur la commune de Lauwin Planque. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Voilà, et pour terminer le planning du projet, donc le chantier, si la décision est prise par le maître d'ouvrage. La décision interviendra entre le 13 avril et le 13 juillet, puisqu'il y a deux mois pour que la commission fasse son rapport et le maître d'ouvrage après a trois mois pour décider. Donc RTE décidera mi 2012 ou avant mi 2012 si on continue le projet ou pas. Si le projet est continué, le chantier aurait lieu entre 2016/2017. Il y a avant des démarches qui sont essentiellement de la concertation avec la recherche du meilleur fuseau - du fuseau de moindre impact environnemental -, donc on cherchera ensemble sous la houlette des préfets de département avec les compensations correspondantes. Ce fuseau sera soumis à enquête publique, donc on se reverra en 2014 avec un dossier beaucoup plus construit puisqu'on aura fait des études d'impacts qui vous seront présentées et après le fuseau, bon ça reste quelques centaines de mètres de large, il faut définir où on va exactement installer les pylônes, où on va tracer les pistes d'accès aux pylônes pour ramener les engins de chantier, ça c'est une concertation de proximité qui sera faite avec les propriétaires, les exploitants agricoles des parcelles concernées, dans l'année 2015. Pour un chantier, 2016/2017 c'est pas deux ans de chantier, en fait on ne peut pas travailler n'importe quand dans l'année il y a des impacts environnementaux et des moments où les espèces se reproduisent, où il faut pas les déranger et puis il y a aussi des moments où on ne peut pas couper la ligne parce qu'elle est trop importante pour le réseau, on ne peut mettre hors tension la ligne Avelin Gavrelle pour, par exemple si les lignes doivent se croiser, (Ariane Métais (Membre de la CPDP), interrompt l'explication de Monsieur Desquilbet) ...on peut le faire que quelques jours dans l'année. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci, merci Gaëtan, on va pouvoir passer aux questions maintenant,... si ça ne vous dérange pas... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« D'accord... »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Donc, je rappelle juste une petite règle. Vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez, revenir sur les thématiques des anciennes réunions : santé, environnement, énergie en rapport avec le projet et n'hésitez pas à préciser votre nom et la provenance de votre commune juste avant de prendre la parole, voilà, merci. Le débat est donc ouvert. Une première petite question, oui »

Vincent Théry (Maire de Gavrelle)

« Bon, moi c'est pas une question, c'est pour vous souhaiter la bienvenue à Gavrelle et présenter mes vœux à tout le monde et préciser aussi que on a toujours très bien travaillé avec RTE, depuis des années, puisque c'est le point de départ de cette grande ligne, on a toujours trouvé une bonne entente pour faire des choses importantes ensemble. Je suis bien content qu'on ait des débats comme aujourd'hui, ce que je voudrais dire, c'est que attention aux fuseaux, ça permet des fois de prendre des décisions, mais c'est pas assez précis et moi je sais que mes concitoyens, les Gavrellois, je vais parler pour eux, si on doit dire, on préfère à droite, à gauche, sans avoir des précisions, après on se retrouve avec des décisions et on est bloqué dans nos décisions, et je trouve qu'à Gavrelle par exemple, il y a des endroits où il y a des pylônes, c'est affreux. De nos fenêtres, c'est affreux, si ça

avait été un peu plus loin ou orienté différemment, voilà. Ce que je voudrais dire c'est « attention aux fuseaux », moi ça me fait peur, ça manque de précisions et on nous fait prendre des décisions des fois sur des grandes largeurs, et puis encore une fois bienvenue à Gavrelle et tous mes vœux à tout le monde. »

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Merci monsieur le Maire, si monsieur Desquilbet veut intervenir, oui ? »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Excusez moi vous avez quand même dit que certains pylônes c'est affreux, ça veut dire que des mesures compensatoires sont possibles.

Oui, ça fait partie du débat. Vous pouvez effectivement poser une question si vous le souhaitez ou RTE peut répondre... »

M. Duval (Maire de Neuvireuil)

« Bonsoir, Monsieur Duval, je suis Maire de Neuvireuil.

Ma question s'adresse plutôt à Monsieur Gaëtan Desquilbet, et je voudrais savoir s'il pouvait me confirmer l'enfouissement des lignes 90 000 volts alimentant la régie Renault ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Au titre du projet vous voulez dire ? »

M. Duval (Maire de Neuvireuil)

« Au titre du projet, oui, oui... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Le confirmer comme ça, non... »

M. Duval (Maire de Neuvireuil)

« L'envisager »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« L'envisager, moi je trouve que c'est une bonne idée en termes de mesure compensatoire. C'est typiquement le genre de choses qu'on propose : vous avez peut être vu qu'il y a un document recto/verso qui est distribué à l'entrée et que la commission a demandé à RTE de rédiger, qui porte sur cette démarche des mesures compensatoires. Concrètement, il y a deux domaines dans lesquels il y a des impacts de notre ligne, il y a un domaine milieu naturel par son emprise au sol et puis il y a l'impact paysager qui est plus difficile à évaluer parce qu'il y a une part de subjectivité, mais c'est probablement l'impact le plus important et là-dessus, notre proposition c'est de le compenser avec la mise en souterrain de niveau de tension inférieur aux 400 000 volts pour lequel c'est techniquement faisable et le 90 000 volts rentre complètement la dedans.

Alors après, dire quelle ligne serait mise en souterrain, je pense que c'est un peu tôt, celle là est un bon candidat, mais il faut voir quel sera le tracé de la ligne au final et il me semble qu'on pourrait compenser en se mettant à proximité de là où la ligne va être construite donc il faut vérifier que la ligne future sera bien construite dans cette zone là et il y en a peut être d'autres qu'il est plus pertinent de mettre en souterrain.

Alors moi, ce que je voudrais vous dire, c'est que j'entends, plutôt je le prends comme une proposition, pour quelles raisons voulez vous que ce soit cette ligne là ? Parce qu'il y a

d'autres lignes 90 000 volts dans votre zone, il y a celle qui monte jusqu'à Hénin. Alors pourquoi celle-là et pas les autres, et pour quelle raisons particulières, elle ...
Disons que pour le village, oui, au point de vue esthétique, elle a un impact tout de même important, et puis disons que notre village rentre un peu dans l'entonnoir desservant Gavrelle donc au point de vue esthétique, si on pouvait déjà en limiter et les éloigner, c'est d'autant mieux... »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Je voudrais rappeler quand même que la commission, excusez moi,... Oui oui oui oui, vous pouvez intervenir monsieur le Maire... Que la CNDP avait délibéré pour dire que le projet, le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public, sous réserve que soient présentées et mises en discussion par RTE, bien sûr, à l'occasion du débat, des mesures compensatrices, compensatoires, enfin peu importe... et leur coût. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Tout à fait, donc on a fait figurer dans le document à l'entrée où il y a au verso, la carte avec les lignes existantes, donc je repère bien les lignes qui vont sur le poste d'Equerchin où il y a l'usine Renault avec les coûts correspondants, pour se faire une idée.
Donc, faut voir le linéaire, mais à titre d'exemple si on enterre sur 5 kilomètres comme il y a deux lignes qui alimentent l'usine Renault, ça fait dix kilomètres de long et on est aux alentours de 400 000 à un million d'euro du kilomètre. Bon c'est une fourchette, et on est en zone plutôt rurale, donc c'est un peu plus facile d'être en souterrain, on serait plutôt dans le bas de la fourchette, donc là ça veut dire qu'on est plutôt à 4 millions d'euro. Donc il y a une décision qu'il y a à prendre, là, il s'agit d'argent public.
Cette décision, elle est prise par la loi dit, par l'autorité qui autorise la construction de la ligne. Au final, c'est le ministre en charge de l'énergie qui accorde la déclaration d'utilité publique de la ligne 400 000 volts et qui, donc - c'est nouveau puisque la loi date de l'an dernier -, et qui dira s'il le fait en 2015, bon si on décide le projet et puis qu'il trouve que c'est d'utilité publique, il dira « les mesures compensatoires, c'est telle et telle ligne à mettre en souterrain ».
C'est pas moi qui vais vous confirmer le truc, mais je trouve que l'idée est complètement recevable et j'en prends note et je vais vous dire que quand on commencera, si la décision est prise, les discussions avec les préfets pour réfléchir aux fuseaux et aux mesures de compensation. On analysera ces lignes qui vont sur l'usine Renault.
Ça me paraît, bon on voit qu'elles ne sont pas loin de la ligne 400 000 volts sur la carte... »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci Gaëtan. D'autres questions ? Oui ? »

Mr Zémanski (Habitant de Neuvireuil)

« Monsieur, Zémanski de Neuvireuil aussi, donc je vais poursuivre un peu sur ce que Monsieur le Maire disant, tantôt, je voudrais savoir, cette question s'adresse à RTE, Monsieur Desquilbet, est-ce que le protocole d'accord, signé en 1992 relatif à l'insertion des réseaux électriques dans l'environnement, serait-ils respecté, soit pour chaque kilomètre de ligne construit, déposé ou mis en souterrain : un kilomètre de ligne à haute tension. Ça rejoint un peu... c'est... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Alors, il y a eu des versions successives de ce protocole, donc là, vous citez le premier, donc ce protocole a eu des évolutions dans la suite, il s'est transformé en contrat de

service public, c'est comme ça qu'on l'appelle maintenant. Donc, c'est un contrat qui est signé par 6 ministres du gouvernement et le président de RTE et dans lequel on s'engage à un certain nombre de mesures, notamment pour les compensations pour l'insertion à l'environnement. Alors, la mesure n'est plus la même, c'est sur le réseau de RTE, notre engagement, c'est que le kilométrage de réseau aérien en France n'augmente pas. Et ça fait depuis, de mémoire, au moins 5 ans qu'on le respecte. Donc effectivement construire des nouvelles lignes conduit à ce qu'on en enlève d'autres. Ou soit qu'on les enlève parce que il y a une usine qui ferme, par exemple, il n'y a plus besoin de la ligne qui va alimenter cette usine, soit on les reconstruit en souterrain. Cela dit, en l'espèce, on construit, on enlève la ligne 400 000 actuelle. On va enlever la ligne Avelin Gavrelle qui existe, pour mettre l'autre à la place, donc on n'augmente pas le linéaire, on va dire. L'autre élément, c'est que si jamais on voulait regarder non pas les fils de pylônes mais les lignes qu'il y a en l'air, cet engagement il est national donc, il faut que je vérifie le point sur : « est-ce qu'on remplace une ligne simple par une ligne double fait qu'on rentre dans le cadre ». Mais l'engagement c'est que, si jamais on devait poser trente kilomètres, c'est quelque part en France, pas spécialement dans la région, parce qu'il y a des endroits où ça sera plus justifié parce que le développement de la consommation fait qu'il faudra reconstruire une ligne, donc on va reconstruire la ligne en technique souterraine à ce moment-là mais ça sera ailleurs, donc l'engagement il est national et il est globalisé.

Alors, toutefois, mais ça c'est un point, mais je reviens sur ce que disait monsieur le Maire de Neuville qui est lié à l'étude d'impact, donc le projet va avoir des impacts paysagers, donc il y a des mesures compensatoires à prévoir pour le projet et à ce titre-là on n'est pas dans le cadre de ce protocole, on est dans le cadre du projet Avelin Gavrelle qui doit être accompagné de mesures de compensations de ces impacts.

Parce que vous avez quoi en tête, derrière ?...

Parce qu'on peut aussi faire des compensations paysagères sur des lignes moyenne tension. C'est par forcément sur des lignes 90 000 ou de la basse tension. Des choses qu'on fait, je dirais pas couramment mais des choses qui sont faites, c'est qu'il y a parfois des petites toiles d'araignées à l'intérieur des bourgs, beaucoup de fils qui sont de la basse tension, parfois des conducteurs nus et qu'on peut financer la mise en souterrain en terme de mesures compensatoires. Ça sera pas du 90 000 volts, se sera beaucoup moins cher, on a mis au verso du document les coûts, en fonction du niveau de tension, on voit que la mise en souterrain en 20 000 volts est 4 ou 5 fois moins chère que la mise en souterrain en 90 000 volts, donc on peut faire pour la même somme 5 fois plus de kilomètres. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Excusez moi, je voulais intervenir juste 2 secondes pour dire qu'effectivement, les mesures compensatoires peuvent aller bien au delà de l'accord national, l'accord national c'est un minimum, les mesures compensatoires qui sont à pratiquer quelque part, c'est en fonction bien sûr des impacts paysagers notamment, mais également aussi de la densité d'occupation du sol, enfin... Donc de la sensibilité des populations... Il y a des zones où c'est plus facile de faire une ligne et d'autres où ça l'est moins et même où ça n'est pas décemment possible, donc c'est à vous de voir. »

Mr Zémanski (Habitant de Neuville)

« Une autre question ! Nous avons déjà eu la transformation de 2 lignes en 25 000 volts en 2 lignes 400, le point noir de votre réseau, je voulais savoir, à cette époque-là, on parlait de faisceau hertzien, qui limitait la construction de pylônes. Le faisceau hertzien étant à une hauteur maximum de 100 mètres parce que à cette époque-là, nous avions dû justement avoir des pylônes un peu plus haut pour franchir justement ces 2 lignes qui alimentant le régie Renault comme vous l'avez cité tantôt.

Alors je voulais savoir s'il était encore d'actualité parce que là nous allons avoir des pylônes de 10 mètres de haut ou plus ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui alors là je vais demander un joker. Je vais demander à faire appel à un ami : est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut m'aider ? Jean-Louis, Jean-Louis au secours. Donc, il y a des faisceaux hertziens qui avaient limité la hauteur des pylônes, si je comprends bien, c'est à dire la télévision qui limitait dans la régie Renault ? C'est parce que je ne suis pas au courant. Je découvre, donc je vais prendre note et on va regarder. Jean-Louis, tu as des souvenirs ? Jean-Louis Carlier était directeur de projet dans la reconstruction de la ligne dans le sud de Gavrelle, il y a 5 ans. »

Jean-Louis Carlier (RTE)

« Monsieur le Président, vous permettez que je réponde ? Merci. Bonsoir. Oui, effectivement, lorsqu'on a créé la ligne 400 kilovolts à 2 circuits entre Amiens et Arras, nous avons dû modifier l'arrivée au poste de Gavrelle au Nord, à savoir que dans la partie Nord, il y avait une ligne à 2 circuits 220 000 qui étaient techniquement un circuit 400 kilovolts, excusez-moi, c'est peut être un peu complexe, mais c'est bien comme ça qu'il faut le dire, et la ligne 400 kilovolts en réalité descendait tout droit sans passer au poste de Gavrelle. Nous avons utilisé cette partie en 220 000 pour faire un circuit 400 et restitué les circuits 220 000 par une ligne nouvelle qui a été construite à l'Est du poste de Gavrelle. Et effectivement nous avons dû surplomber une ligne 220 000 qui va de Vendin à Gavrelle. Plutôt que de la surplomber, cette ligne étant déjà très haute, nous sommes passés dessous et on a dit que un jour, quand on reconstruirait cette ligne à 400 kilovolts - à cette époque-là, on voyait pas l'échéance d'aujourd'hui, c'était plutôt au-delà de 2020 -, on remettrait cette ligne 400 kilovolts au-dessus des lignes 220 000 parce que la logique veut d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue sécurité d'alimentation électrique, qu'une ligne 400 kilovolts puisse surplomber une ligne 220 00 et pas l'inverse. C'était ça la logique. Mais là, on a fait, je dirais au mieux, pour pouvoir tenir compte de l'environnement existant et d'un projet qui, d'un point de vue technique et économique, soit optimisé. »

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Merci. Est-ce que la réponse vous convient ? »

M. Zémanski (Habitant de Neuville)

« Ça me dit pas si actuellement le problème subsiste. Parce que ce que je vois, c'est qu'on va avoir des pylônes beaucoup plus hauts. Donc, je ne comprends pas. Ce qui n'était pas faisable à une certaine époque le devient aujourd'hui. »

Jean-Louis Carlier (RTE)

« Si vous permettez, c'est pas un faisceau hertzien, c'est un problème aéronautique pour l'aérodrome de Vitry qui est juste à côté et c'est pour cela que certains pylônes sont peints en rouge et blanc. Donc effectivement c'est une chose qu'il faudra vérifier, mais au stade du débat public, on n'est pas au stade du projet technique et ça se sera vérifié, c'est-à-dire si il faut utiliser des pylônes plus bas pour satisfaire ces servitudes aéronautiques, ce sera fait. »

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Merci. Une autre question ? Oui, Monsieur... »

Mr Figeac (Habitant d'Oppy)

« C'est bon, ça marche, oui, ça marche... Alors Monsieur Figeac, je suis citoyen lambda du petit village d'Oppy qui se trouve un petit peu au-dessus là. Pas trop concerné par cette ligne, malgré qu'il y ait quelques pylônes sur certains champs d'agriculteurs d'Oppy, je crois. Est-ce qu'il y a des gens d'Oppy ici, non? Y'en a un là, ça va alors, j'suis pas tout seul. Mais je voulais simplement dire, bon, ce projet apparemment économiquement pour le mandater, il est sûrement très important. Quand on vous écoute, l'extension vers les pays étrangers tout ça, il y a quand même une question d'argent. Ensuite, j'avais bien compris qu'à certains endroits, vous faisiez attention à l'environnement, aux espèces, qui vivent autour, en-dessous, au-dessus, je ne sais pas, j'espère que dans les espèces, il y a aussi les humains. Donc que vous y prêtez attention, j'espère que cette réunion est faite pour ça. Parce que moi, je suis quelqu'un qui marche beaucoup, qui bouge beaucoup, d'ailleurs certains me voient beaucoup avec mon épouse me promener. Je peux vous dire que par certains temps, certaines périodes quand je passe à côté des pylônes qui existent et à l'heure actuelle c'est que du 9 000, c'est ça ? (Quelqu'un réponds : il y a du 400 000 volts déjà) Non euh 90 000, oui, je peux vous dire que quand je passe à côté des pylônes, je me dépêche, je dis à mon épouse : « allez, on accélère un petit peu », parce que les grésillements qui s'y imposent. Je parle environnement là, impact sonore, impact environnement.

Je peux vous dire que des fois c'est impressionnant et les grésillements des fois, on ne sais jamais de où ça vient, si ça vient de l'humidité ou peut être un défaut dans les lignes, on sait pas donc, là aussi c'est impressionnant, donc je me dépêche.

En plus quand je me dirige vers Gavrelle, que je vois cette station qui s'agrandit, je vais pas dire d'année en année mais tous les 10 ans, qui prend de plus en plus de place, on a de plus en plus de gros transfos et là aussi quand je passe à côté, ça grésille pas mal et là je me dépêche encore, je dis à mon épouse : « on se dépêche » parce qu'on ne sait jamais, je continue, je m'en vais sur Bailleul, je trouve cette station de gaz qui fait un bruit, je peux vous dire, énorme. Enfin voilà, et puis après maintenant, on est en train de nous faire une station d'épuration en venant d'Arleux. Je peux vous dire que au niveau environnement, le petit village d'Oppy, il est encerclé. Parce que d'un autre côté il y a encore le silo qui fait du bruit. Donc, voilà. Je ne suis pas contre, je suppose que cette ligne est très utile, vous nous l'avez expliqué, on l'a bien compris, quoi, mais encore une fois, je suis pas certain, je pense que la partie économique pour le mandataire, elle est plus importante que la partie environnementale. Alors, j'espère, j'espère que vous prendrez en considération, de toutes les questions, de tout ce que les gens peuvent vous dire, parce que en général les citoyens lambda comme moi, ils viennent pas dans ces réunions, d'ailleurs c'est ce que je remarque là. Quand je suis arrivé, je voyais très bien que les gens qui étaient là, se connaissaient, parlaient, ils avaient déjà participé à d'autres réunions, donc des gens convaincus pour cette ligne, mais les citoyens lambda, ne sont pas ici aujourd'hui. Ça veut dire que c'est les gens, quand la construction va être faite, on va les croiser dans le village et ils vont nous dire : « oh, qu'est ce qui nous on encore fait là, vous avez pas vu ces câbles et puis ces poteaux et ces pylônes ? » Voilà, il y a un moment donné, je ne suis pas sûr que les gens vraiment concernés par cette ligne ont la parole, parce qu'ils ne sont pas ici présents. Mon souci, c'est de savoir, on va s'arrêter où ? Parce que là, on en est à 400 000 volts, on va aller où après, le pylône, on va nous dire, dans 15 ans, 20 ans la ligne est trop usée on va en remettre 10 mètres au dessus. Voilà, mon souci, c'est ça, c'est qu'un moment donné, il faut savoir prendre les bonnes décisions, soit enterrer, soit arrêter de nous en mettre toujours, toujours, toujours. C'est tout. Merci de m'avoir écouté. » (Applaudissements)

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Merci Monsieur. Merci beaucoup parce que vous avez dit à un moment que vous étiez vous-même de la base si je puis dire, vous n'étiez pas un habitué de ce genre de réunion mais vous avez la possibilité de vous exprimer, c'est fait pour, c'est fait pour. Nous avons organisé, enfin la loi a prévu, qu'il y ait que des réunions publiques soient organisées, bien avant que le débat, bien avant que les enquêtes publiques, bien avant que les projets soient étudiés. C'est un peu frustrant parce que nous n'avons pas de détails sur les lignes, sur le projet. Mais à l'inverse vous pouvez et vous l'avez fait très bien d'ailleurs, vous exprimer et je crois que c'est très favorable. Vous posez aussi certaines questions, je vais laisser Gaëtan Desquilbet de RTE, dont je précise que nous sommes totalement indépendants, c'est pas parce que nous sommes, nous sommes à deux tables différentes quand même (rires), vous êtes un peu plus loin que nous, mais bon, c'est pas grave mais effectivement, nous sommes totalement indépendants de RTE et je le précise mais c'est pas pour autant que je ne vais pas vous passer le micro. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Merci Monsieur le Président. Disons que j'ai envie de vous répondre sur l'aspect humain. On prend en compte l'humain. Si vous étiez venu aux réunions précédentes, vous auriez entendu d'autres citoyens de base, si je puis dire, se sont exprimés, et avec des choses qui nous sont utiles pour nous aider à mieux faire notre travail. Donc, un des points qui apparaît important qui est celui qui est le plus revenu lors des réunions précédentes, c'est que les gens ne veulent pas que la ligne soit près de leur maison. Et ce qu'on peut parfaitement comprendre, et je suis un être humain aussi, et je l'entends parfaitement. Donc, on a une opportunité avec ce projet, c'est de reconstruire la ligne quand on le peut en s'éloignant des zones d'habitations. On peut le faire dans certaines limites, on va pas allonger le tracé inconsidérément ou partir à 90° mais typiquement, c'est une chose qu'on a regardé pour la zone, ici, pour la zone qui passe assez près du bourg de Neuvireuil, qui ensuite, passe assez près du bourg d'Izel-les-Equerchin et qui après frôle le bourg de Beaumont et puis elle est relativement rectiligne, mis à part le petit décroché de Neuvireuil. Et aujourd'hui dans notre façon de construire le projet, puisqu'on va avoir ces concertations qui vont se dérouler dans les années qui viennent. On est tout à fait ouvert à avoir un tracé qui s'éloigne plus des zones d'habitat humain. Alors, ça fait un tracé un peu plus long, ça fait une ligne un peu plus chère, mais c'est quelque chose qu'on peut prendre en compte et qu'on souhaite prendre en compte pour que les riverains de nos ouvrages soient les plus satisfaits ou les moins mécontents possible. Donc, on a dit depuis le début du débat qu'on s'engageait à ne pas surplomber les maisons, donc dans la zone de l'Arrageois, il n'y a pas trop le souci de la densité d'habitats que l'on peut trouver plus au Nord dans le territoire, mais on trouvera un tracé où il n'y aura pas de maisons sous les fils. Ce qui est déjà et on s'engage aussi à s'éloigner le plus loin possible notamment des zones d'habitats agglomérés. Donc ensuite, un point que Monsieur Giacobino disait, on pourrait travailler à la réunion d'Oignies, que vous ouvrez aujourd'hui et je comprends que c'est le moment d'en parler, c'est comment on va continuer dans les années qui viennent, si le projet est décidé, à travailler avec vous, citoyens, riverains, habitants du territoire pour définir le tracé de la ligne, définir la hauteur des pylônes, définir le remplacement précis. Dans les projets habituellement, ces définitions sont faites par les ingénieurs de RTE, et c'est des discussions avec l'administration, avec les élus. Notre volonté, et sous la houlette de la CNDP, ça serait d'innover, pour ainsi dire, pour être un peu plus proche des citoyens dans ces phases d'études. Ça me paraît illusoire d'imaginer que les 80 000 personnes du bassin de vie correspondant, prennent chacun le stylo pour définir le tracé. Bon, chacun va essayer de le mettre le plus loin possible de chez soi, c'est pas comme ça que ça pourrait fonctionner avec tout le monde content à la fin. Je n'imagine pas, ce serait un petit peu optimiste de croire qu'on aura un jour un consensus, mais que le meilleur

compromis soit argumenté, soit fait de manière transparente, et que toutes les contributions des gens, alors vous, promeneur qui allez dire : il y a tel lieu où on aime se promener, qui a de la valeur pour nous, qui est pas forcément référencé dans les références d'urbanisme ou dans les plans environnementaux des différentes collectivités territoriales, vous puissiez nous le dire. Donc, on a évoqué à la précédente réunion, l'idée d'avoir des permanences en mairies où l'équipe projet de RTE serait accueillie, s'ils veulent bien, dans leur locaux, un matin de semaine, un samedi matin et que ce soit annoncé dans la presse et qu'on reste 3 heures à recevoir les gens qui viennent. On répondrait aux questions d'une manière peut être plus simple parce que loin que ce soit une critique, j'entends souvent les gens dire que dans ces réunions où on est filmé, où il faut prendre un micro, on a un peu de mal à s'exprimer et c'est peut être plus simple de parler à une personne de chaque côté de la table en étant deux dans la pièce. Ça c'est une idée, alors évidemment, c'est un peu facile aujourd'hui de faire un site internet comme la commission de débat public a fait un site, qu'on ait le notre dans la prolongation des prochaines années, où vous puissiez continuer à nous soumettre des avis, à nous soumettre des questions et à ce qu'on vous réponde. Et il y a probablement d'autres choses, donc on a imaginé pour les mesures compensatoires avoir des réunions, que ce soit pas des choses qui soient faites uniquement avec les services de l'Etat, avec les élus, mais que vous puissiez aussi vous exprimer comme Monsieur pour dire : « et bien nous il y a telle ligne qui nous gêne, c'est à tel endroit qu'il faudrait que vous »... »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci Gaëtan. D'ailleurs, je crois que j'ai vu une question là bas, tout à l'heure... Monsieur vous vouliez poser une question ? »

Habitant de Neuvireuil (1)

« Oui bonjour, alors en fait ma question, elle était assez proche du citoyen lambda précédent, parce que moi, parce que moi aussi je suis citoyen lambda. Voilà, je viens de m'installer à Neuvireuil, j'ai 4 enfants et je m'inquiète beaucoup pour la santé de mes enfants, forcément surtout en bas âge. J'ai lu pas mal de chose et j'ai lu notamment un résumé, une synthèse de la réunion qui avait lieu à Courcelles, me semble t-il où quelqu'un de RTE, je ne sais plus si c'est vous ou quelqu'un d'autre, avait balayé de la main avec un certain dédain, les risques sur la santé notamment en citant l'OMS. Alors j'ai recherché un petit peu, j'ai fait des petites recherches de mon côté, « Google » est mon ami et je suis tombé sur un site, pardon, sur un rapport d'un sénateur qui précise Daniel Raoul, je ne sais pas si vous connaissez ce rapport, qui précise que concernant les leucémies aiguës de l'enfant, le lien éventuel avec les champ magnétiques, d'extrêmement basses fréquences - donc on est dessus - à conduit le Centre International de Recherche sur le Cancer, qui fait parti de l'OMS a classer en catégorie 2 B, de cancérogènes possibles. Donc moi, ça m'inquiète forcément, je ne suis pas un spécialiste, je pense que vous n'êtes pas un spécialiste médical non plus. Ces choses-là, voir ce type de ligne à proximité de mon habitat, de mes enfants, des autres enfants de Neuvireuil. Neuvireuil, c'est une ville avec 2 écoles, donc il y a pas mal d'enfants qui passent. Je sais qu'aux Pays-Bas, par exemple, ils ont fait en sorte qu'il n'y ait plus aucune garderie, aucune école, aucun lieu emmenant des enfants à proximité des lignes à haute tension. En France, c'est pas quelque chose qui a été décidé. Donc voilà, moi je voulais juste exprimer mon inquiétude par rapport à ça, et dire que, j'entends ce que vous dites, si c'est possible on va les pousser au maximum au loin et bien, j'espère que ce sera fait et avec la justice la plus importante possible. Voilà. Merci. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci Monsieur, si Monsieur Desquilbet souhaite répondre aux préoccupations sur la santé... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, par rapport aux préoccupations de l'OMS et du CIRC, c'est absolument clair que on est pas médecins, mais on suit les recommandations de ces organismes, donc, l'Organisation Mondiale de la Santé a analysé la très abondante production des scientifiques qui étudient depuis 1979, donc, ça fait 33 ans maintenant, 32 ans, qu'il y a eu plus de 15 000 publications scientifiques qui ont cherché des relations de cause à effet entre les champs électromagnétiques, les champs électriques et la santé, sachant que vous avez des champs magnétiques chez vous ; il y en a qui sont produits par les lignes électriques, de transport, de distribution et par les matériels électriques que vous avez dans votre domicile. Donc, c'est une question qui est importante, qui concerne au moins tous les citoyens en France et au moins 5 milliards sur Terre, donc, le résultat de leurs études, c'est qu'ils ont fixé des niveaux d'exposition à respecter ; ils les ont fixés dans une recommandation. Cette recommandation, la Commission Européenne l'a reprise et la France a décidé de l'inscrire dans sa réglementation pour les lignes de transport d'électricité. Elle s'impose à nous : cette recommandation fixe un seuil qui est à 100 micro tesla, qui est l'unité de mesure des champs magnétiques et la ligne qu'on va construire – comme toutes les lignes existantes - respectent ces valeurs.

Ceci dit, j'ai bien vu aux réunions précédentes que ça ne suffit pas à convaincre les gens, qu'il reste des doutes, et c'est pour ça qu'on prend en compte cette inquiétude et notre volonté, c'est d'essayer de ne pas susciter des inquiétudes chez les riverains, de les mettre en compte les plus en amont possible, pour ajuster le tracé et aussi pour faire toute la pédagogie pour que les gens comprennent un peu mieux ce domaine scientifique qui est compliqué. Notre volonté de nous écarter des maisons de Neuville est assez simple ; vous voyez comment est le territoire, on peut mettre la ligne à l'écart du village ; ça devient plus compliqué quand on est au nord du territoire, où il y a des maisons partout et c'est là où la difficulté va être par rapport à l'endroit où est la ligne aujourd'hui, de trouver un tracé qui défavorise le moins possible les gens. Alors, pour compléter aussi sur l'aspect champ magnétique, on a calculé le champ magnétique émis par la future ligne, par rapport à la ligne actuelle. Il se trouve qu'avec un courant plus important, on pourrait s'attendre à ce que le champ magnétique soit un peu plus important. De fait, comme on a des pylônes plus haut, on éloigne les fils du sol et on a un champ magnétique qui diminue. Donc, la ligne qu'on va construire, non seulement on va l'éloigner un peu plus des maisons, mais en plus, elle fabriquera moins de champ magnétique que la ligne d'aujourd'hui. Donc, ça c'était un résultat qu'on a présenté à la précédente réunion également. »

Ariane Métais(Membre de la CPDP)

« Oui, pardon ; est-ce que la réponse vous satisfait ? »

M. Jacquemont (Habitant de Neuville)

« J'attendais pas forcément de réponse ; je tenais surtout à m'exprimer, mais, excusez-moi, je reste aussi un petit peu perplexe quant à certains dossiers ; je pense au Bisphénol A où on nous a répété pendant des années que les seuils qui étaient préconisés par la Commission Européenne ou autre étaient parfaitement acceptables et aujourd'hui, tous les gouvernements, avec beaucoup d'empressement, retirent tout ce qui est à base de Bisphénol A ou qui peut en comporter... Donc, voilà : ça m'inquiète encore plus. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Sur le domaine des lignes de transport d'électricité et de leur impact éventuel sur la santé, il y a régulièrement des revues, le sénateur Raoul ayant fait la dernière en date, mais il y avait eu auparavant des revues par des parlementaires ou par le Comité Supérieur d'Hygiène de France, qui avait fait également des recommandations en 2005 et qui n'ont pas modifié la pratique finalement par rapport à la construction de lignes de transport. Alors, ça nous encourage à poursuivre la recherche dans le domaine, ça nous encourage également à la transparence sur les valeurs de champs magnétiques que génèrent nos ouvrages... On a signé un protocole avec l'Association des Maires de France, où tous les maires peuvent demander à RTE de faire des mesures et de rendre publics les résultats... Et ça a été fait depuis 2 ans à plusieurs centaines d'exemplaires : tous les résultats sont mis en ligne sur internet, il y a un site qui s'appelle lacleschamps.fr, où vous les avez, les résultats des mesures de champs magnétiques faits sur le réseau RTE depuis 2 ans et c'est un site qui grossit peu à peu. Donc, vous pouvez demander au maire de Neuvireuil de solliciter RTE : à nos frais, on viendra faire des mesures, chez vous, dans la commune, pour vous montrer la valeur des champs magnétiques générés par nos ouvrages ; enfin, générés par tous les ouvrages qui transportent du courant près de chez vous. »

Vincent Théry (Maire de Gavrelle)

« Oui, moi je vais rebondir un petit peu par rapport à ces problèmes de santé, par rapport au bruit ; justement on est en train de faire le PLU, on a des lignes qui surplombent les maisons ; on a aussi, on est en train d'élaborer le PLU avec des zones qu'on nous dit pas constructibles, ou en tout cas déconseillées parce qu'elles sont surplombées par ces lignes, alors, je reviens ; Monsieur a des inquiétudes et je le comprends : une fois que les lignes, on les passe au-dessus des maisons et que les terrains sont là et bien on dit « il ne faut pas construire »... Gavrelle, c'est le point de départ, c'est quand même un point noir, c'est le point de départ de toutes ces lignes, on a quand même donné pas mal depuis 20 ans... Aujourd'hui, pour s'agrandir, c'est vraiment un problème, c'est vraiment un problème et je voulais dire aussi que les mesures compensatoires, je voudrais pas qu'on vise l'équilibre, on doit faire mieux, viser le moins pire je ne pense pas que ce soit bien, il faut toujours faire mieux. Alors dire que c'est mieux qu'avant parce qu'on met notre ligne à côté, il y a moins de danger pour la santé... Mais c'est zéro danger qu'il faut essayer de viser ; pour moi, c'est zéro danger, c'est le plus important et puis aussi voir le développement des communes à long terme : nous on l'a pas vu assez vite et aujourd'hui, on a des zones non constructibles... Alors, vous prenez les lignes, vous prenez l'A26, vous prenez le TGV, vous prenez l'A1 et vous mettez toutes les zones tout autour inconstructibles, vous avez un village qui se réduit à un confetti. Alors, je dis aussi « attention aussi aux mesures compensatoires » : il y a encore des mesures compensatoires de la dernière ligne 400 000 volts qui ne sont pas réalisées aujourd'hui. Il y a eu des promesses tenues à une époque, j'ai dit « on a bien travaillé avec RTE » parce qu'on a eu du dialogue, des mesures compensatoires que vous avez évoquées tout à l'heure, de proximité par rapport aux petites lignes, par rapport à des petits commerces, par rapport à l'embellissement d'un village... Oui, mais il reste aussi des mesures qui ne sont pas encore faites aujourd'hui parce que ce n'était pas dans les délais à l'époque et que ça ne pouvait pas être fait à l'époque et qui ne sont pas faites aujourd'hui. Dommage qu'on n'ait pas eu à l'époque ces réunions de débat public avant où il y aurait eu des traces. Bon, on a encore des traces, parce qu'il y a eu des, heureusement, on a fait des réunions de conseil pour les acter ces délibérations et ces mesures compensatoires, sinon aujourd'hui on n'aurait pas de traces. Alors, quand j'entends ce discours aujourd'hui un peu timide, ou, quand j'entends la réponse à Neuvireuil, quand on dit : « Et bien voyez, on enlève une ligne, on n'en crée pas de ligne, puisqu'on en enlève une et on en met une à

côté »... Je dirais, l'idéal ce serait qu'il n'y ait pas de ligne, que ce soit enterré. On est bien d'accord là-dessus. Donc, on ne peut pas se contenter de dire : « Tous comptes faits, on ne fait pas pire ». Non. Moi, je dis, ce qu'on doit entendre, c'est qu'on doit faire mieux. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci. Vous voulez répondre Gaëtan ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui et bien, c'est une ambition que je partage. On espère, parce qu'on a l'opportunité d'améliorer le tracé et parce qu'on a des outils avec des mesures compensatoires qu'on doit décider, dans le cadre des études d'impact, pour faire mieux. Donc, moi je souhaite qu'on constate en 2017 que l'environnement est meilleur que celui de 2012. Mais, par rapport, je voudrais revenir sur un point parce qu'il est important pour mon entreprise. L'histoire des promesses non tenues, renseignement pris, parce qu'on avait évoqué ce point-là ensemble en septembre, il y avait eu 2 engagements qui avaient été pris par RTE, lors de la construction de la ligne à l'époque : un engagement qui était immédiat, c'était la mise en souterrain de la sous-station TGV et celui d'une ligne moyenne tension. Et il y avait un engagement, qui est celui qui n'est pas encore réalisé, qui est un engagement différé, qui était pour l'alimentation de Biache ; donc, les lignes qui partent de l'Est depuis le poste de Gavrelle, en 90 000 volts. Et là, l'engagement, c'était, à la reconstruction de ces lignes, on les fera en technique souterraine et cette reconstruction étant le fruit d'hypothèses sur ce qu'allait devenir la consommation de la zone de Biache. Il se trouve qu'il y a la consommation qui a diminué à cet endroit-là, il y a un industriel qui a périclité et il y a eu ; on a été pris en défaut sur la prévision de la consommation et ce qu'on imaginait devoir être fait assez rapidement, c'est à dire renforcer l'alimentation électrique du poste de Biache, finalement n'est pas nécessaire aujourd'hui et ne nous apparaît pas nécessaire à moyen terme. Et c'est pour ça que la promesse n'est pas encore tenue ; alors, elle est encore valable : le jour où il faudra renforcer l'alimentation, on... Oui, on avait estimé une date à l'époque, mais c'était en fonction de nos hypothèses de consommation et qui, de fait, ne sont pas avérées aujourd'hui, parce que la consommation n'a pas du tout augmentée sur cette zone comme ce qu'on pensait. Voilà. C'est l'explication. Je comprends que vous le preniez comme quelque chose que l'on aurait oublié. De fait, on l'a pas oublié, mais les conditions pour réaliser cette compensation n'ont pas été remplies. Et les autres, qui étaient à effet immédiat, ont bien été réalisées tout de suite. »

Vincent Théry (Maire de Gavrelle)

« Oui, mais attention, attention à des mesures compensatoires comme ça où on donne des dates butoir et attention à des mesures compensatoires ; moi, j'écoute des autres élus : si dans 10 ans, on leur dit « oui, mais attendez, l'économie n'est plus la même, donc c'était pas 10 ans, mais ça sera plutôt 15, ou 20 »... On peut les reporter comme ça et attention : c'est un dialogue qui permet de botter, allez, je vais pas dire pas botter en touche, parce que, honnêtement, on a toujours bien travaillé, donc, je sais que vous tenez vos engagements, donc je ne vais pas dire ce mot-là, mais ça quand même permet de reporter les choses. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui et moi, ce qui me semble, c'est une leçon qu'il faut qu'on tire, c'est que je suis d'accord avec vous : c'est pas sain de s'engager à quelque chose qui est dans longtemps et qui est hypothétique. Donc, les mesures compensatoires, à l'époque, parce qu'on parlait pas de compensation au sens du Code de l'Environnement tel qu'il a été modifié récemment, mais aujourd'hui, les mesures compensatoires, elles vont être décidées par le

ministre, dans la décision de construction si tout le process avance : la décision de construire la ligne Avelin Gavrelle, il y aura la décision pour les mesures compensatoires dedans, donc, il faudra les faire immédiatement. On sortira de ces schémas qui sont boiteux effectivement. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci. Je crois qu'il y a une question juste ici ? »

Pierre Rose (Conseiller Municipal de Quiéry Lamotte)

« Donc, je me présente : Pierre Rose, conseiller municipal de Quiéry Lamotte. Je pense que je suis le seul de Quiéry. Donc, je vais poser un certain nombre de questions et surtout, essayer de faire en sorte que ; enfin, je vais un peu plus que certains, je suis désolé, mais je ne pense pas que j'irai jusqu'à 15 minutes, comme l'a fait Monsieur Desquilbet.

Donc, je suis surpris que au départ, Leforest posera la question « Pourquoi cette ligne », parce que je pense que ça aurait dû être une question préliminaire ; ça veut dire que franchement et c'est un peu ce que vous avez expliqué tout à l'heure d'ailleurs... Donc, sur ce point c'est un peu étonnant cette façon d'organiser le débat public, en commençant pratiquement par la fin... ça, c'est une première chose ; ensuite, la présentation de l'enfouissement, je ne vais pas en parler, même si ça sera l'objet de la dernière réunion. Je vais essayer de revenir sur les débats précédents et en particulier, je pense que, j'ai assisté à celui de Courcelles et je trouve que, contrairement à ce qu'on pourrait penser, le débat n'est pas du tout équilibré. J'en veux pour preuve ; vous n'avez qu'à lire le verbatim ; sur Courcelles, vous verrez que Monsieur Desquilbet a parlé beaucoup, Monsieur le docteur dont j'ai oublié le nom a également parlé beaucoup ; en compensation Madame Annie, je ne sais plus son nom... »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Annie Sasco »

Pierre Rose (Conseiller Municipal de Quiéry Lamotte)

« Annie Sasco a parlé relativement très peu par rapport à d'autres, alors qu'il y avait quelque chose qui était très intéressant et qui apportait un certain nombre d'éléments... J'y reviendrai là-dessus.

J'ai un préalable à faire avant sur les objections qui ont été faites par les personnes de Neuville et de Oppy, c'est que moi, je pense que on est dans une période où on ne va pas être dans une augmentation de l'énergie mais dans une diminution où tout du moins dans une stabilité de la demande d'énergie. J'en veux pour preuve, par exemple, que à partir du mois de juillet, la ministre qui s'occupe de ce problème, c'est à dire Nathalie Kosciusko-Morizet a demandé à ce qu'on n'utilise plus l'éclairage public durant la nuit de 1 heure à 5 heures du matin. Ça, c'est une première chose. Ce qui veut dire que, concrètement, les perspectives que vous avez jusque 2020 me paraissent pour le moins erronées et en tout cas, je ne pense pas que ce soit la meilleure des solutions qui ait été proposée qui soit celle qui soit acceptable par la suite. Je m'explique : il y a suffisamment de personnes qui sont intervenues lors de ces débats, en particulier l'association « environnement et développement alternatifs » qui ont développés un certain nombre de thèmes, en particulier sur l'énergie locale. Pour l'instant on n'en est pas là, on en est à considérer que de plus en plus, il faut concentrer l'énergie sur certains points. On va encore faire de l'éolien, mais de l'éolien, pas n'importe lequel, on va faire de l'éolien offshore, qui va nécessiter beaucoup d'énergie, beaucoup de béton, qui va défigurer pas mal de paysage et tout ça, pour essayer de voir, toujours de plus en plus grand et de plus

en plus centralisé. C'est un peu surprenant dans une structure où on parle actuellement, on parle de décentralisation alors qu'en fait on est en train de recentraliser tous les problèmes. Alors, je vais revenir sur un point. Un point qu'a soulevé l'association, qui propose la création d'une multitude d'unités de production locales de proximité pour approvisionner plus finement les usagers, en complément des lignes traditionnelles. Là-dessus, votre projet n'est pas du tout dans la course, c'est à dire qu'elle est plutôt à côté parce qu'elle cause la problématique uniquement en termes d'augmentation d'énergie. Ensuite, si on se base sur votre point de vue, c'est-à-dire sur le point de vue de l'approvisionnement de l'énergie ; je suis un peu surpris tout de même parce qu'il y a aussi des exemples qui ont été donnés, même à la télévision, où on essaye de montrer qu'il faut essayer de faire en sorte qu'il y ait moins d'énergie qui soit gaspillée et qu'on utilise même pas de l'énergie à certains moments. Je prends un exemple, il y a eu une expérience qui a été faite à un endroit, en plein hiver, où on a effectivement pendant une semaine, on a fait une expérience où il n'y avait pas du tout d'énergie et il fallait se débrouiller et voir un petit peu ce que ça donnait. C'est une expérience qui peut être enrichissante ; je ne dis pas qu'il faut la faire tout le temps, mais ça peut être intéressant pour poser un certain nombre de problématiques dans une société où on est toujours dans le « consommer plus » alors qu'il va falloir s'habituer à consommer nettement moins. Alors, je continue, parce que ce qu'a soulevé tout à l'heure la personne de Neuvireuil me paraît intéressant, c'est-à-dire que sur le problème des nuisances, vous avez le CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électromagnétiques non ionisants) qui a noté un certain nombre de problèmes : troubles du sommeil, de la mémoire, maux de tête, irritabilité, état dépressif... Tout ceci, ça fait partie de ces problèmes qui sont soulevés par des lignes 2 fois 400 et même en dessous d'ailleurs. Donc, ça veut dire que sur ce point, il y a quelque chose qui devrait nécessiter d'avoir un principe de précaution. Ce principe de précaution n'est pas du tout appliqué puisqu'on est en train d'essayer de faire en sorte, ou du moins je l'avais entendu dire, de faire en sorte que on devrait arriver à approuver le projet ou ne pas approuver le projet. C'est ce que vous avez dit ou du moins, il me semblait que c'était dans cette optique là. L'autre point qui me paraît tout aussi important, ce sont les conclusions du CRIIREM, en particulier : « Les résultats obtenus commandent un moratoire sur tous les projets de THT, jusqu'à la définition d'une législation définissant le statut des couloirs de ligne THT ». Ça veut dire que concrètement, pour l'instant on est un peu en dehors de la course et on essaye d'aller en avant et de toujours aller en avant et de ne plus avoir à se préoccuper des différents problèmes. Ce qu'à, soulevé Monsieur tout à l'heure me paraît également assez grave, parce que, l'amiante, quand on voit qu'on a mis pratiquement 50 ans pour essayer de poser la problématique, on va peut-être, que ce soit dans le milieu du domaine du portable ou dans le domaine des transports d'électricité, on va se poser la question de savoir si c'est nocif, peut-être dans 40 ou 50 ans. Alors dernier point, sur lequel il me paraît quand même assez important, c'est « est-ce que vous tenez compte des recommandations, des différentes structures européennes en particulier, recommandations, en particulier, recommandations du Parlement Européen de 1998 ? », parce que « contrairement à ce qu'affirme DFRTE à la Direction de l'Énergie et au Ministère de l'Industrie, on confirme que l'association entre la leucémie de l'enfant et une exposition annuelle aux champs magnétique supérieure à 0,4 micro tesla – 04 micro tesla et non pas 100 – il y a une relation entre ces 2 phénomènes qui font que effectivement il y a un certain nombre de problématiques au niveau de la leucémie. Dernier point, parce que après, ça risque d'être un petit peu trop long : la résolution du Parlement Européen du 4 septembre 2008 demande au Conseil de revoir la baisse des valeurs limite d'exposition de la recommandation »... Est-ce que vous êtes sur cette base ? Et ensuite, dernier ; pour terminer sur une note très optimiste, vous savez très bien que dans la Manche, il y a déjà un début d'implantation - de volonté pardon -, d'implantation de ligne THT 2 fois 400 000, et actuellement on en est à la demande de permis de construire.

Il y a un certain nombre de riverains qui ont créé une association qui essaient de montrer que ce n'est absolument pas vivable et qu'il faut arriver à ce que ces lignes, cette ligne ne soit pas construite. Je ferai remarquer aussi à Monsieur, tout à l'heure, vous avez dit que l'énergie nucléaire n'était pas chère – c'est ce que vous avez dit tout à l'heure - je suis au regret de vous dire que elle n'est peut-être pas chère pour l'instant parce qu'on n'a pas tenu compte des conséquences que ça va donner par la suite, de la catastrophe de Tchernobyl d'une part et de Fukushima surtout. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci beaucoup Monsieur pour votre intervention. Je vais donner la parole à Michel Giacobino d'abord. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Vous avez démarré effectivement en posant différentes questions concernant l'organisation du débat public ; je voudrais rappeler que le débat public est ouvert et de toute façon et votre intervention, parmi d'autres, est tout à fait souhaitable. La raison d'être du projet effectivement a fait l'objet d'une première réunion à Lille il y a maintenant 2 mois, je voulais le dire, je voulais le rappeler et nous avons prévu d'en faire une deuxième, enfin une deuxième qui sera consacrée à ce sujet, mais pas uniquement à Leforest, mais c'est pas du tout parce que c'est pas important, c'est au contraire parce que c'est très important qu'on le traite 2 fois, qu'on le traite plus spécialement 2 fois et notamment à Lille, la première fois, il y a plus de 2 mois. D'autre part, vous avez dit que à Courcelles le débat n'était pas équilibré : il n'y avait pas uniquement les questions de santé, je crois que le professeur Annie Sasco a eu pas mal de temps d'intervention ; je n'ai pas mesuré comme vous le temps d'intervention des uns et des autres mais je crois que à Courcelles, il y a eu en tout cas la volonté de parler des 2 points de vue, d'exposer les 2 points de vue sur les questions des effets des champs électromagnétiques essentiellement et pas, contrairement à ce que vous dites, un débat pas équilibré, mais bon, on peut sans doute évaluer les choses différemment selon que l'on évalue les temps de parole des uns et des autres sur les sujets de santé. Mais bon, moi, j'ai eu l'impression qu'à Courcelles-Lès-Lens qu'il y avait quand même eu un bon équilibre, peut-être même en faveur du docteur Sasco. Bon. »

Pierre Rose (Conseiller Municipal de Quiéry Lamotte)

« Pas du tout, mais c'est pas grave. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Est-ce que, Gaëtan, vous voulez répondre aux différentes thématiques très rapidement ou est-ce que une question d'abord ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Je n'avais pas compris que c'était des questions ; j'ai entendu des points de vue différents du mien, ce que je respecte totalement, mais je n'ai pas réponse à donner particulièrement, enfin il me semble que j'ai déjà abondamment répondu à ces questions depuis 2 mois, à moins qu'il y ait une question précise à me poser ? »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Vous voulez ajouter quelque chose Monsieur ? »

Pierre Rose (Conseiller Municipal de Quiéry Lamotte)

« Est-ce que vous comptez répondre aux questions qui ont été émises, parce qu'il y a un certain nombre de personnes, parce que je ne suis pas le seul qui soit dépositaire de cet avis évidemment. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, l'intervention de Michel dans l'exposé, c'était bien de montrer qu'on écoute dans les réunions, on prend note : on prend note d'informations qui sont pertinentes pour les études à venir, si la décision était prise, par rapport à la recherche du tracé, la connaissance du territoire, comme Monsieur le rappelait, par rapport aux problèmes techniques qu'il y a eu sur les lignes 400 000 volts, comme on a entendu sur cette antenne relais, cette antenne TDF de Camphin, sur le triangle de Sainte Henriette et ça, on prend note. Et on prend également des engagements qui nous semblent être des réponses aux demandes que vous exprimez, par rapport à la proximité de la ligne future avec l'habitat, par rapport à la méthode de concertation qu'on va déployer ensemble pour chercher le tracé de moindre impact, c'est à dire le meilleur compromis pour toutes les composantes de l'environnement et pour notre future ligne. Donc, oui, je suis là pour prendre en compte tout ce que vous dites. Après, il y a des éléments qui m'échappent : la politique énergétique ; dire quelles centrales vont être construites où et combien va coûter tel type d'énergie, c'est pas RTE qui le décide ; nous on prend en compte l'évolution du monde de l'énergie. S'il évolue différemment des scénarios qu'on a prévus qui sont aussi validés par l'administration, par le ministère et par les directions régionales en charge de la question de l'énergie, au niveau de l'administration, si ces scénarios étaient et bien, on changerait la configuration du réseau évidemment. »

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Merci, y-a-t-il une question ? »

Mr Figeac (Habitant d'Oppy)

« Oui, c'est encore moi, c'est simplement pour être rassuré : vous parlez que si jamais les pouvoirs politiques changeaient d'avis et qu'il fallait revenir en arrière... Une fois que la ligne est construite, elle est construite. Moi, j'ai besoin d'être rassuré par rapport à ce que vous dites parce que l'électricité en France est produite en majorité par les centrales nucléaires, c'est bien ça ? D'accord. Et votre, les politiques, enfin les gouvernements qui se sont succédés prônent le nucléaire à tous vents, en disant que c'est pour la France une autonomie énergétique, c'est ça ? On est autonome par rapport à ça ? D'accord. Vous êtes bien d'accord avec moi, sauf que pour faire fonctionner une centrale nucléaire, on a besoin de quoi ? On a besoin d'uranium. Vous êtes d'accord ? Et l'uranium vous allez le chercher où ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Moi, mon métier, c'est de transporter. La production... »

Mr Figeac (Habitant d'Oppy)

« Oui, c'est pour vous dire : on nous prône qu'on est autonome dans le transport, dans l'électricité en France, les centrales nucléaires fonctionnent avec de l'uranium que nous allons chercher à l'étranger, que nous sommes bien leurs amis à l'heure actuelle. On peut imaginer qu'un jour, ces pays-là ne fournissent plus d'uranium, donc, qu'on ne puisse plus faire fonctionner nos centrales nucléaires... Qu'est-ce qu'elles vont devenir ? Parce que maintenant dans le monde, ça bouge pas mal, et justement, maintenant, si un jour, on

vous dit, « maintenant, on ne peut plus produire d'électricité en France », on va aller la chercher où et on va faire quoi des lignes ? Je sais bien que vous n'êtes pas concerné par ça mais ... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Justement, si, là je deviens concerné si jamais le gouvernement dit « là, on ferme des centrales en France » : RTE devra adapter son réseau. Alors, si on remplace les centrales par d'autres et qu'on met la même puissance au même endroit, et bien, on ne changera pas notre réseau, il sera toujours bien. Si on enlève des centrales dans un endroit ; alors, pour parler régional, admettons que le gouvernement décide qu'il ferme la centrale de Gravelines et qu'il la remplace en installant des centrales à gaz à Fos-sur-Mer, près de Marseille. Et bien, oui, il faudra que le réseau soit profondément adapté : il y a sûrement des lignes qu'on va enlever et des lignes qu'on va ajouter... Et le projet qu'on fait là, c'est un petit peu ça : j'ai expliqué que c'était pas l'évolution de la consommation qui était à l'origine des nouveaux flux qui traversent la ligne Avelin Gavrelle, c'est l'évolution du parc de production, avec des nouvelles centrales à de nouveaux endroits. Donc, à chaque fois qu'il y a des évolutions de consommation ou de production, ça bouge les flux sur les réseaux de RTE. Parfois, c'est pas grave parce que le réseau est suffisamment dimensionné et puis parfois, on voit que ça va coincer et c'est là qu'on se propose de renforcer le réseau pour que ça continue de marcher aussi bien qu'avant. »

Mr Figeac (Habitant d'Oppy)

« Bon. Dernier petit message. Tout à l'heure, vous avez parlé d'électricité moins chère. Bon, j'ai jamais vu l'électricité baisser. Voilà »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, je voulais simplement faire une critique à Gaëtan Desquilbet. Vous parlez de production et pratiquement pas de consommation. On parle de lieu de consommation. Il peut y avoir effectivement dans une politique énergétique que vous évoquez, une discussion également sur le lieu de consommation et sur le volume de consommation et ça peut influencer bien sûr sur le réseau électrique. Voilà. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Il y a une question là-bas ? »

M. Probato (Habitant de Tourmignies)

« Oui, Gérard Probato, donc, citoyen lambda. J'habite Tourmignies, partie nord de la ligne, dans la Pévèle, riverain et donc, j'étais présent au débat de Phalempin et Monsieur Lotte n'a pas remonté une demande qui émanait déjà à cette période-là, dans ce débat public, c'était sur la communication du débat public. Il y avait eu un point fait par le maire de Tourmignies que j'avais retenu, sur le fait qu'il y a eu un manque de communication au démarrage, ce qui fait, qui a handicapé je pense le début du débat public et c'est pour ces raisons que nous souhaitons - je dis nous, c'est parce que on vient de créer un collectif qui s'appelle « La Pévèle 59 » pour le rassemblement de l'enfouissement des lignes donc suite à ce projet... - dans le sens où, je pense vraiment qu'il y a eu un manque de communication – il y a eu de la communication, bien sûr – je pense que le monde agricole a été relativement bien informé, relativement tôt ; par contre, les riverains directs n'ont pas forcément été informés. J'en veux pour preuve qu'un certain nombre de Tourmignisiens n'avaient jamais entendus parler du redimensionnement de la ligne avant que le maire de Tourmignies mette un petit mot dans la boîte aux lettres de gens, en disant : « voilà le projet qui existe, à titre d'information ». Donc, pour cette raison, étant donné que je pense

toujours, à l'heure actuelle, je suis persuadé qu'il y a des personnes qui ne sont toujours pas au courant de la chose. Donc, la demande qui serait sous-jacente ; je pense que Monsieur Giacobino, vous avez eu le maire de Tourmignies plusieurs fois en ligne pour en discuter ; j'ai cru comprendre qu'il y avait une réunion le 9 février. Donc, qui est un peu en dehors du temps imparti au démarrage, mais c'est peut-être pas suffisant pour avoir un débat plus avancé. Donc, je pense que c'est une demande que l'on peut faire. L'autre point : on parle de débat déséquilibré. Je pense réellement que c'est un débat déséquilibré. On a eu le projet, on peut aller le voir sur internet. Quand on sait qu'il y a le site internet dédié, on y va bien sûr, on regarde, on lit le projet. C'est vrai que le document est très bien fait. Au point de vue communication, il manque un certain nombre de choses, je pense, dans ce document. En particulier, on ne voit pas – mais je comprends que ce ne soit pas dedans, mais j'aimerais bien poser des questions là-dessus, sur la rentabilité financière pour RTE de ce type de projet. Non pas que je critique quoi que ce soit en termes de rentabilité financière ; toute entreprise a le souci de la rentabilité financière de ses investissements, mais j'aimerais bien savoir la construction financière derrière, le temps de retour sur investissement et donc, savoir un petit peu comment ça se passe, parce que je ne suis pas persuadé, que au final la région Nord-Pas de Calais sera bénéficiaire de l'investissement. Alors, il y a une démonstration dans le document, mais je pense qu'elle n'est pas suffisante ou qu'elle est orientée. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, il y a 2 questions, du moins des questions qui s'adressent à 2 personnes différentes. Donc, je vais répondre à la première qui concerne le manque de communication que vous dites. Moi, je dirai la chose suivante pour le débat public : nous avons écrit aux différents maires, aux différents élus, mais également associations etc, en Mai de l'année dernière. Le maire de Tourmignies, puisque vous le citez ; le maire de Tourmignies qui malheureusement n'est pas là, pour, d'après ce que j'ai compris, une opération importante... était destinataire de cette lettre. Il n'a pas répercuté tout de suite parce qu'il a eu sans doute d'autres préoccupations à ce moment-là, mais c'est sûr que les élus ont un rôle important à jouer. Nous pouvons bien sûr utiliser d'autres moyens d'informations et nous les utilisons ; nous utilisons la presse, des tracts comme on dit, sur les marchés, nous utilisons différents moyens, mais vous avez la possibilité ; le maire a la possibilité d'être informé le premier et il a le devoir, entre guillemets, de transmettre l'information ; ça fait partie de son rôle. Et donc, je suis bien conscient qu'il y a des gens qui éventuellement ne sont pas au courant du fait, même encore aujourd'hui. Mais toujours est-il que nous utilisons tous les moyens imaginables et notamment un certain nombre de lettres qui ont été envoyées, il y a presque un an, plus de cinquante, à des gens qui avaient la possibilité de relayer l'information. Voilà ce que je voulais vous dire à ce sujet et puis je vais passer la parole à mon voisin, à Gaëtan Desquilbet à RTE, pour la rentabilité financière, puisque vous l'évoquez aussi. Simplement, je voulais simplement dire que dans le topo introductif que vous avez fait, enfin RTE a parlé d'alimentation optimisée, c'est-à-dire en fait d'un point de vue financier, vous allez approvisionner grâce au réseau transfrontalier, des Français, pour parler chez nous, qui vont s'alimenter à partir de lignes ; à partir de lieux de production moins coûteux, donc ça veut dire quelque part qu'il y a une dimension financière dans votre... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« C'est clair, il y a une dimension financière : il y a déjà le coût du projet qui est de l'ordre de 80 millions d'euros et on n'est pas une entreprise comme les autres. On est un service public. On n'a pas à faire du business avec nos lignes, on amortit une ligne sur 45 ans. Je ne sais pas si vous connaissez beaucoup d'industriels qui amortissent un outil de production ou un nouveau bâtiment sur 45 ans... On fonctionne sur du très long terme. Et

les quelques cas dans l'histoire du monde où les entreprises avaient une vocation financière et se sont occupé de réseaux, qui sont des industries qu'on appelle capitalistiques, donc il faut beaucoup investir... En général, leur choix, c'est : ils coupent le robinet, ils arrêtent d'investir ; ça s'est vu sur le réseau ferroviaire anglais il y a une vingtaine d'années, je ne sais pas si vous vous rappelez ; ça s'est vu en Californie sur les réseaux de transport d'électricité quand Pacific Gas Electricity a été vendue il y a quinzaine d'années. Si RTE cherchait à s'enrichir, on ne construirait certainement pas de ligne en France ; on préférerait ne rien faire, on laisserait la qualité du réseau se dégrader, il y aurait de plus en plus de coupures et on gagnerait beaucoup plus d'argent parce qu'on n'aurait pas de dépenses. Alors, notre mission et c'est le rôle de la Commission de Régulation de l'Énergie, c'est de nous obliger à investir au niveau nécessaire pour maintenir le transport d'électricité au niveau de fiabilité qu'il faut pour un pays comme la France. On n'a pas à gagner d'argent ; alors, quand on dit que le réseau permet d'utiliser des centrales moins chères, c'est pas nous qui nous enrichissons : ça permet à des vendeurs d'énergie de vendre à des acheteurs que vous êtes vous et que sont les industriels chez qui vous travaillez. Donc, on est un moyen de mettre en contact de l'offre la moins chère possible avec la demande d'énergie. Donc, il n'y pas de rentabilité qui fait que RTE gagne plus ou moins d'argent quand on investit. On dépense de l'argent à chaque fois qu'on investit, mais on ne le fait pas à contrecœur, on le fait parce que c'est notre mission et pour que le réseau soit maintenu au niveau. »

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Monsieur, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ? »

M. Probato (Habitant de Tourmignies)

« Il n'y a pas que RTE, il y a EDF derrière, donc, derrière il y a une rentabilité d'investissement. Ce que je ne voudrais pas, c'est que le projet se fasse et au détriment on va dire de la région, des communes qui sont traversées en fait par l'ouvrage. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Au détriment ; financièrement, vous voulez dire ? »

M. Probato (Habitant de Tourmignies)

« À tous les niveaux : on a parlé de la santé, on a parlé d'environnement, on a parlé de...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« D'accord, oui,... Alors, il est clair que le réseau de transport, que l'on appelle le grand transport, le réseau à 400 000 volts, son premier intérêt, il est national. C'est que tous les Français aient l'énergie la plus chère possible, la moins chère possible. Donc, quand on renforce le maillon Avelin Gavrelle, la France entière en bénéficie, parce que quand il y a des pointes de consommation, on arrive à mieux alimenter la France ; la région entière en bénéficie, les habitants du territoire, des communes, de Gavrelle, de Neuvireuil, d'Oppy, de Tourmignies en bénéficient aussi... Et en bénéficient autant que les communes voisines. On voit bien que l'utilité sociale du réseau 400 000 volts, il a une maille géographique très large... C'est bien la difficulté dans notre métier, c'est que les impacts, eux, ils sont locaux. Donc, on a un ouvrage qui est quelque part, il faut bien qu'on trouve où le mettre, avec le meilleur compromis comme j'expliquais tout à l'heure, avec un bénéfice qui est très large. Donc, cette difficulté, elle a été prise en compte dans le débat public qui a été inventé parce que le moyen de la résoudre, tel que le législateur l'a conçu, c'est de permettre que vous êtes, qu'est Monsieur, de vous exprimer le plus tôt possible, pour que nous, maître d'ouvrage, on vous écoute, on prenne le mieux possible vos

préoccupations et qu'ensemble, on définisse l'ouvrage qui est d'intérêt général – il ne sera construit que si il y a une déclaration d'utilité publique qui est signée, donc que si il est reconnu par l'état qu'il sert à la collectivité – mais il ne sera construit que si le ministre considère que c'est le faisceau de moindre impact environnemental qui est retenu et qu'il y a des mesures de compensation adéquates qui sont mises avec, dans le même projet. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Une remarque, une question ? »

M. Probatto (Habitant de Tourmignies)

« C'est encore moi. Il y a une chose – je vais être positif quand même dans la soirée - que je suis bien d'accord avec vous, c'est de garder en France un service public, j'allais dire, important. Alors, on est en train petit à petit de le perdre, donc si je suis d'accord avec vous, c'est bien sur ce point-là... Sauf que l'expérience me fait dire, vu le métier que je faisais avant que – agent SNCF, que moi la SNCF, en 40 ans de SNCF, j'ai vu la SNCF évoluer. On nous a fait construire des lignes TGV, des belles lignes TGV comme aujourd'hui on nous fait construire des belles lignes pour transporter de l'électricité et un jour, on nous a dit « et bien maintenant, on va passer à la concurrence ». Alors, je rejoins un petit peu ce que disait Monsieur, c'est que derrière il y a quand même - vous savez, là-haut, ils pensent loin aussi, comme vous - et derrière, il y a quand même une idée, c'est si un jour, il faut passer à la concurrence et si un jour, malheureusement on sera obligés parce qu'avec l'Europe, tout le monde va y passer et bien, ça va servir, ça ; ça va pas servir à nous, ça va servir à la concurrence, c'est à dire au privé. J'ai rien contre le privé, mais je veux dire, à long terme, c'est peut-être ça qui va se passer. Voilà. C'est tout. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Avant de répondre, Monsieur Desquillet, il y a juste une question là-bas ? »

Habitant Oppy

« Bonsoir, moi j'habite également Oppy en périphérie du village. Concernant le débat public, je voulais savoir comment va être prise la décision finale de cette construction de ligne ? Comment allez-vous quantifier le désir des citoyens, qui représente la population et quel est son poids ? »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, donc cette question s'adresse essentiellement à moi, donc, enfin à la Commission Particulière du Débat Public. Donc, comment va être prise la décision finale. La décision finale va être prise par le ministre chargé de l'énergie, c'est comme ça. Parce que, compte-tenu de la puissance de la ligne et de son voltage, c'est lui qui est compétent. Compétent, c'est-à-dire que c'est lui qui décidera. Maintenant, entre ce moment et si un jour il y a une décision qui est prise, parce que ça peut prendre du temps... Et aujourd'hui, il y a toute la phase d'élaboration du projet et une enquête publique, une enquête d'utilité publique qui va être ; où le commissaire ou la Commission d'enquête aura à se prononcer sur le projet ; là, il aura un avis à donner. Moi, j'ai pas d'avis à donner. La Commission Particulière n'a pas d'avis à donner ; on en est à vous informer, à veiller à ce que les questions que vous posez aient le maximum de réponses aujourd'hui, enfin, aujourd'hui, dans le débat public, mais pas à donner d'opinion sur le projet. Donc l'opinion sera prise, la décision sera prise par le ministre dans 4 ans à peu près, et entretemps, il y a toute une phase de concertation et c'est pour ça d'ailleurs qu'on a évoqué la question de comment la gouvernance va se faire, comment vous allez être associés s'il doit se poursuivre, sachant que d'abord il y a 2 mois pendant lesquels nous allons rendre compte, la Commission

Particulière va rendre compte de ce qu'elle a entendu et 3 mois pendant lesquels RTE va décider ou pas de poursuivre le projet... Mais pas de le faire, puisque c'est une décision qui sera prise bien après. Si décision il y a. Mais par contre, RTE décidera s'ils poursuivent l'étude et si la concertation démarre. Donc à l'automne, quelque chose comme ça. À l'automne au mieux, la concertation pourrait démarrer et la réunion publique que nous avons ce soir et les réunions qui ont eu lieu avant et celles qui auront lieu après sont là également pour connaître votre avis et votre opinion sur les méthodes de concertation, sur la façon dont va s'élaborer la gouvernance, on appelle ça la gouvernance de la concertation. Une des propositions que j'avais faites, c'est qu'effectivement il y ait une commission, locale, qui soit à l'image de la Commission Nationale du Débat Public. C'est-à-dire, qui comporte des élus, des représentants de l'Etat, des représentants des différentes parties prenantes économiques et des représentants, puisque la loi du Grenelle 2, dit de Grenelle 2, de l'année dernière, d' il y a 2 ans maintenant, a fixé, a augmenté le nombre de membres de la Commission du Débat Public à l'image de la concertation du Grenelle, c'est-à-dire avec les représentants des syndicats des différents milieux économiques concernés, aussi bien syndicats patronaux que syndicats ouvriers, pour dire les choses clairement. Donc, je proposais que, au niveau local, il y ait une Commission qui soit à l'image de la Commission Nationale du Débat Public. Voilà. Bon. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Est-ce que la réponse vous convient, Monsieur ? »

Habitant Oppy

« Oui, en partie. Donc, il n'y aura jamais de référendum local ou autre, concernant cette prise de décision ? »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Non. À priori, non. Pas en l'état actuel de la réglementation et de la législation. »

Habitant Oppy

« Donc, ma question s'adresse... »

Gaetan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Non, c'est pas prévu par les textes. Après, on peut essayer d'imaginer comment ça pourrait fonctionner. C'est-à-dire, comment imaginer qu'on construise des lignes électriques en France, enfin à quelle zone, enfin à quelle maille géographique vous voulez faire ce référendum. Parce que si vous interrogez 300 millions d'Européens, ils sont tous bénéficiaires de ce réseau : ils vont dire oui. Si vous interrogez les 60 000 personnes de la zone, ils vont peut-être plutôt dire non, qu'on n'a pas envie de les embêter avec de nouveaux pylônes, et puis, tant pis si le courant est un peu plus cher et tant pis, si ça embête tout le monde. Donc il y a des intérêts de maille géographique différente ; ils sont tous respectables et on cherche à les concilier. Il y a des intérêts généraux de maille France ou même européens, il y a des intérêts généraux de maille communale et qui sont très importants également et il y a des intérêts particuliers de gens citoyens, qui cultivent les terrains, qui habitent dans les maisons, qui sont également respectables. Notre métier, qui est délicat, c'est de concilier toutes ces strates, toutes ces couches, qui sont avec des niveaux géographiques très différents. Si vous interrogez juste le niveau du bas, alors que le projet il a une vocation qui intéresse tout le monde : la réponse a pas grand sens et on voit bien où ça mène ; si vous interrogez les riverains d'une future autoroute « est-ce que vous voulez l'autoroute ? », d'une future voie ferrée « est-ce que vous voulez une voie

ferrée ? », d'une future déchetterie, d'une future... je ne sais pas, un centre de traitement d'ordures... Vous aurez toujours une réponse négative. Donc, on ne construit plus rien. Donc, non, il n'y aura pas de référendum : je ne pense pas que ce soit l'outil d'aménagement du territoire adéquat pour ce genre d'infrastructure. »

Gabriel Bertin (Association Rivière Nature et Patrimoine)

« Bonjour. Mon nom, c'est Gabriel Bertin. J'habite le secteur sud d'Arras. J'avais participé à la réunion du débat public de Courcelles-Lès-Lens. Je suis président d'une association locale qui s'appelle Rivière Nature et Patrimoine... Question concernant justement ; je voudrais donner un peu notre expérience. Vous avez dit tout à l'heure que le projet allait créer une autoroute électrique, donc axe nord-sud, pour que ça puisse alimenter dans les 2 sens... Pratiquement nord-sud pour nous... Ce type de projet allait attirer ou attirait déjà des entités, des entreprises privées, ou publiques, pour produire de l'électricité, pour alimenter cette autoroute d'électricité. Donc, pour nous, on l'a vécu comme ça, ça a déjà été le cas : près du Chevalet, vous l'avez montré sur votre plan tout à l'heure, Le Chevalet, ça se situe au sud d'Arras, près des villages de Monchy-au-Bois et Bienvillers, ça concerne tout un secteur, bien sûr... Donc, alimenté par le réseau 400 000 volts. Donc, on a déjà vu une entreprise privée Alpiq, entreprise spécialisée dans la production d'électricité, être intéressée bien sûr par tout ce potentiel d'acheminement d'électricité, attirée et il y a un projet de construction de centrale à gaz ; vous avez cité tout à l'heure les centrales à gaz possibles, dans vos documents de référence, pour le projet d'extension de la ligne, enfin de renouvellement de la ligne RTE, vous avez cité même 5 projets possibles de centrales à gaz. Donc, où sont-ils ? On en connaît déjà un à Monchy-au-Bois qui a posé beaucoup de difficultés bien sûr, une réaction assez violente finalement de rejet de la population locale, parce que tout simplement, en plus des problématiques de réseau comme vous connaissez ici à Gavrelle, il y a en plus l'arrivée de tout un tas de polluants qui sont liés, pour une centrale comme celle de Monchy, de 420 mégawatts : 90 000 m³ de gaz brûlés en une heure, donc, ça, ce sont des schémas qu'il faut prendre en considération, qui viennent s'ajouter à la problématique des pollutions visuelles, paysages, électromagnétiques.

Donc, la question quand même pour ramener au projet : est-ce que vous avez déjà travaillé, vous RTE, sur la possibilité d'une implantation de centrale du même type que celle qui va arriver, proche d'un site à Monchy au Bois, un site du Chevalet ; est-ce que vous avez déjà travaillé sur cette hypothèse d'implantation d'une centrale à gaz, ici, proche de Gavrelle, parce qu'en général, une entreprise qui vient s'installer, elle va pas s'installer à 5 kilomètres du centre de connexion comme ici à Gavrelle, ou à Monchy... Ils s'installent tout près, donc, là, ce site de production ça pourrait être une hypothèse, peut-être, mais est-ce que ça a déjà été étudié, travaillé, est-ce que c'est plausible, tout en sachant que vous même, peut-être même le public, les gens du secteur, ne pourraient pas contrarier un tel projet, si une entreprise privée décidait un jour d'investir. Donc, c'est important, je pense, au-delà du projet, de savoir ce qu'il y a derrière, s'il y a une production qui va augmenter, quel type de production, est-ce qu'il y a le lien avec RTE, est-ce que c'est étudié avec vous, parce que ça ne peut pas ne pas être étudié avec vous et potentiellement, je pense que pour le public et pour toute la région, c'est pas qu'un village qui serait concerné, par tous les éléments polluants, d'une centrale combiné à gaz, ce n'est quand même pas rien ce que ça rejette dans l'atmosphère. Donc, avez-vous déjà travaillé cette hypothèse ?

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Merci Monsieur, pour cette question. »

Gaëtan Desquilbet (RTE)

« Alors, là où le débat public est obligé de s'arrêter, c'est quand il y a une obligation de confidentialité. Concrètement, dans nos obligations de service public, on doit traiter tous les producteurs d'énergie à égalité et on doit conserver la confidentialité des informations qu'ils nous délivrent avant les raccordements. Donc, s'il y avait un projet à Gavrelle et que je vous en parle et que ce projet ne soit pas connu, ou que l'industriel n'ait pas eu la volonté d'en parler, moi, je suis passible de 15 000 euros d'amende et de 6 mois de prison. Donc, je ne peux pas répondre à votre question ; ce que je peux dire, c'est que dans les centrales, il y en a qui sont connues, donc que je peux citer : il y a le projet de Monchy au Bois, il y a le projet de Blaringhem à côté de Saint Omer il y a Hornain et Bouchain où là c'est des centrales à charbon qui sont obligées de s'arrêter en 2015, parce qu'elles ne respecteront plus les directives sur les grandes installations de combustion et qu'il y a des projets de remplacement par des centrales à gaz. Je ne peux parler que de ça. Je suis désolé. Même sous la torture, je ne dirai rien. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter du coup ? »

Gabriel Bertin (Association Rivière Nature et Patrimoine)

« Devinez ? Je pense que oui... Bon effectivement, ce qui est important, là j'apporte un peu notre expérience, de l'association qui, avec les habitants, on était pas mal d'association à vouloir, je dirais à faire en sorte d'informer le public, parce que je suis d'accord avec Monsieur, vous avez dit tout à l'heure, que le public était assez peu informé, même pour un projet d'une pareille ampleur. Il a fallu que des habitants, des associations se montent en collectifs, en associations, pour informer le public, réellement, de façon à ce qu'il participe, pas forcément de manière négative, mais au moins participer, chercher l'information etc. Et en plus, participer in fine à l'enquête publique. Je pense que c'est important. Notre expérience a montré que rien n'y faisait, tous les arguments étaient contre, mais on a bien compris que derrière, il y avait quelque chose qui était très, très important, une volonté d'investir, parce qu'il y allait avoir une rentabilité, une vache à lait, comme on dit, financière, à faire de l'électricité, à l'acheminer certainement en Europe, pas que dans la région. C'était pas les besoins de la région qui allaient justifier l'arrivée d'une centrale, voire même peut-être de 5 centrales à gaz ; quand vous dites que les centrales à gaz, il y en a 2 qui remplacent les centrales à charbon, des centrales à charbon de 110, 120 mégawatts, remplacées par une centrale de 420, on voit bien qu'il y a une augmentation de la production, qui va dans le sens d'alimenter, pas que nos besoins... Donc, il y a une politique qui dépasse la politique de RTE, mais RTE, vous suivez cette politique là, mais je pense que pour le public, au-delà du débat public, on ne peut pas s'arrêter à la frontière, en disant il n'y a qu'une ligne à haute tension qui va être faite : il y a tout ce qu'il y a derrière et on ne peut pas ne pas l'évoquer, dans le cadre du débat, même si c'est en frontière, bien sûr, il y a les histoires de la confidentialité qu'il faut respecter, mais je pense que les gens de chacun des secteurs, les habitants, doivent le savoir. C'est pas du tout innocent. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Y-a-t-il une remarque, une question ? Oui, Monsieur »

Eric Marillé (Habitant de Neuville)

« Oui, bonsoir à tous, Eric Marillé, j'habite à Neuville, j'habite rue d'Izel, c'est à dire la rue qui longe l'autoroute, toutes les lignes électriques qui sont derrière chez nous, la 2 fois 90 000 volts, de Renault, la 400 000 et puis l'autre. De toutes façons, j'ai déjà fait un constat,

moi quand je suis dans mon jardin – j'accepte, hein ? quand j'ai acheté ma maison c'était ainsi, etc, je l'ai bien accepté – en plus de ça, depuis que je suis arrivé, c'était en 2000, il y a eu une modification ; c'est-à-dire qu'il y a eu une association qui est à Neuville, qui est un petit peu endormie pour l'instant, qui s'est battue à l'époque, pour faire reculer un petit peu la ligne : ils ont gagné. Donc, ce qui fait qu'il y a le petit décrochement qu'on a vu au niveau de la carte tout à l'heure. Donc, bon, moi, je l'ai accepté pour l'instant, c'est vrai, mais quand je sors, je regarde n'importe où, je vois des câbles, des conducteurs, et les conducteurs, c'est pas du 20 000 volts, même pas, c'est des gros conducteurs ; j'en vois partout. Les nuisances, c'est vrai que quand on se ballade en dessous, on entend beaucoup de bruit. Heureusement, bon, on n'est pas tout le temps là, mais à la distance où je suis, je suis à peu près à 500, 600 mètres, j'en sais rien, mais parfois, j'ai l'impression qu'il y a un élevage de canards, c'est-à-dire qu'il y a du boucan énorme ; au début, je ne savais pas ce que c'était, donc je suis allé voir et en fait, c'est les lignes qui font beaucoup de bruit, ça il faut le savoir. Donc les remarques qui ont été faites, j'en avais plein et en fait, ça a été plus ou moins répondu, mais une chose déjà par rapport à ce référendum, c'est pour ça que je remarque par rapport à ce débat : vous faites un débat où vous présentez la chose, bon, c'est bien. Là, il y a une présentation, on voit bien où on va, mais maintenant beaucoup de personnes font la remarque, « oui, est-ce que c'est bien utile etc »... Je suis sûr que c'est déjà fait, on sait déjà que c'est fait parce que sinon, il suffisait de faire un référendum, de dire « toutes les personnes, les 60 000, 80 000 qui habitent dans le coin, est-ce que on en veut ? ». Nous, on n'en veut pas, vous le savez bien, donc ça veut dire que ça a déjà été fait, ça a déjà été entériné : dans 2 ans, vous allez dire, on va sortir la ligne... Il n'y a pas de raison, je vois pas, avec tout le boulot qu'il y a derrière, toutes les études que vous avez déjà fait, je vois pas dans 2 ans dire, « ben non, on va pas faire l'installation » Donc, ça j'y crois pas.

Donc, une autre question par rapport à ça, parce que ça c'est sûr : quand j'ai appris le projet, je me suis dit « ça y est, il y en a qui vont se faire du pognon » ; alors, c'est vrai que c'est pas RTE parce que vous n'êtes là que pour acheminer le courant, mais c'est vrai qu'il y a des entreprises privées, l'échange avec l'Europe qui est en train de se développer, où on doit ouvrir le marché à tout le monde, etc, je me suis dit, « et bien, ça y est », c'est pour ça que vous essayez d'augmenter la ligne, même si après, vous justifiez et j'en suis tout à fait d'accord qu'il y a peut-être un problème à cet endroit-là ; on voit bien que tout le monde, que tout partout, c'est du 800 000 sauf là, où c'est 400 000, donc, ça, je suis sûr également qu'il y a des enjeux financiers derrière, ça, c'est clair, que vous maîtrisez peut-être pas RTE, bon, ça c'est autre chose... La question que je me pose, parce que j'ai vu au niveau de Pécquencourt, Coutiches, il y a 2 fois 800 000 volts. Je crois que ça a été doublé à un endroit, d'après le dessin, je crois qu'il y a quelque chose comme ça ; est-ce que à terme, d'ici 15, 20 ans – vous allez me dire, « non c'est trop loin, etc. », mais peut-être qu'il y a une réflexion - est-ce que, cette ligne qui sera de 800 000, est-ce qu'elle pourrait un jour être doublée si vraiment si vraiment les échanges avec la Belgique, ils augmentent, parce que ça, je le sens bien, c'est qu'un jour, la question c'est « ou est-ce qu'on va s'arrêter ? » est-ce qu'à un moment on va nous dire stop, parce c'est vrai, quand on regarde Gavrelle, c'est une toile d'araignée, il y en a partout, mais vous allez de Bois Bernard à n'importe où, il y a des lignes électriques partout. Est-ce qu'à un moment on va dire « stop, je crois qu'il y en a assez là, on va essayer de décharger autre part etc », parce que moi, je pense un peu à moi : c'est vrai qu'au niveau santé, on pourrait... On n'en sait rien, mais on va peut-être avoir des problèmes plus tard ; ceux qui sont encore plus proches des lignes que moi, et bien, ils seront encore plus touchés, donc, ça, c'est une chose qui m'embête quand même cette partie-là, et maintenant, vous avez proposé une chose qui est intéressante, vous avez dit, parce que pour moi, c'est sûr, elle sera pas enterrée ; je comprends bien que peut-être c'est dans certaines zones que ça va être plus embêtant, plus problématique, vers Avelin, d'enterrer, j'en sais rien de ce qui va être fait...

Nous, c'est vrai qu'on a de la place, qu'on a des champs, ça va moins perturber. Donc, vous l'avez dit, l'idée c'est de repousser au maximum et vous aviez parlé également de date, c'est-à-dire, pourquoi pas aller dans les mairies et pour définir, etc. Est-ce que vous pourriez préciser à quel moment, ça, ça va être fait, c'est-à-dire est-ce que c'est en 2014, en 2015 ? Qu'on puisse un peu réfléchir à ça au niveau de chaque village pour que justement on y gagne, enfin, que ce soit moins, qu'on y gagne un petit peu, que ce soit moins perturbant que pour l'instant, parce que de toutes façons, cette ligne, elle sera là, elle sera aérienne, ça c'est sûr. Je vois pas autrement, j'imagine pas autrement ; je serais bien content qu'elle soit enterrée, mais ça sera pas du tout le cas, ça, j'en suis sûr. Et la dernière question au niveau technique, c'est à dire, qu'est-ce que vous pouvez vous permettre de faire avec les lignes parce que pour vous, le plus simple, ce serait d'aller tout droit ; nous, ça nous intéresse pas que ce soit tout droit... Qu'est-ce que vous pouvez faire ? Est-ce que vous avez quand même de la marge, avec ces grands pylônes qui portent 800 000 volts ou est-ce que vous êtes quand même limités au niveau de la circulation des voies ? Voilà. Merci beaucoup, ça fait beaucoup de questions »

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Merci beaucoup ; pardon Gaëtan, avant de répondre, je vais juste donner la parole à Michel qui va peut-être répondre sur l'utilité du débat public. Michel ? »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, oui, merci. Vous avez effectivement indiqué que vous ne croyez pas à l'abandon de la ligne, bon. En fait, le débat public doit poser la question du pourquoi, pourquoi cette ligne, s'il y a lieu, ou s'il y a pas lieu ou si ça peut être fait par phase ou si ça peut être fait autrement, c'est pas du tout figé aujourd'hui. Donc, je voulais le dire pour que le débat public n'ait pas l'impression qu'il est en l'air et qu'il n'y a pas de décision. Il n'y aura pas de décision qui sera prise, mais, après le débat public, mais il y aura de l'information qui aura été fournie, enfin, j'espère ; vous aurez pu vous exprimer, on l'espère aussi. Pour le reste, je vais passer la parole à RTE, parce que 800 000 kilovolts, je crois pas... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« En fait c'est une confusion classique, on dit dans notre jargon ligne 2 fois 400 000 parce qu'il y a deux lignes 400 000 volts sur le même pylône mais ce n'est pas une ligne 800 000 volts, c'est 2 lignes 400 000 volts, ça fait pas 800 000 volts. Si vous regardez la différence de potentiel entre les fils ça fait 400 000 volts entre chaque fils, vous n'avez pas 800 000 volts en haut de ces pylônes. En France vous n'avez pas de 800 000 volts, ça existe. Ça existe au Brésil, au Canada, aux États-Unis, en Russie, dans des pays très très grands avec des distances entre la production et la consommation qui font 2 000 kms. En France on a une centrale, en général, à moins de 100 kilomètres de chez soi, donc on a déjà des productions et des consommations assez proches, donc le 400 000 volts suffit, suffira durablement.

Quand je suis rentré à EDF, à l'époque, pour l'anecdote, RTE n'existait pas ça s'appelait EDF. À la fin des années 80, il y avait un plan de consommation qui représentait 600 milliards de kilowatts / heure annuels. On est aujourd'hui à peu près à 500. On imaginait que ces 600 milliards de kilowatts/heure ça serait 2010 à peu près, et on se disait à ce moment là il faudra peut être en France construire des réseaux à 750 000 volts, ce n'était pas tout à fait 800 000 mais ça y ressemblait. Et on a inventé des pylônes et on les reconnaît quand on a l'œil du métier qui sont des pylônes 400 000 volts, deux circuits qui transformable à un circuit 750 000, comme ce qu'avait vécu la ligne qui a été construite en 2 circuits 225 000 en 1963 et transformé en simple circuit 400 000 en 1972, de mémoire.

Donc les lignes sont bien à 400 000 volts et resteront à 400 000 volts, je peux vous rassurer, qu'avant qu'on atteigne les 600 milliard de kilowatts/heure, ça sera le millénaire ou le siècle prochain, donc il n'y a quasiment aucune chance qu'on y arrive. Après, est-ce qu'un jour on aura besoin d'une nouvelle ligne entre Avelin Gavrelle, nos études qui regardent jusqu'à 2030 n'en voient pas le besoin.

Mais c'est nos hypothèses aujourd'hui, c'est un point qui répond aux préoccupations que Monsieur Rose évoquait tout à l'heure, il faut distinguer l'énergie et l'électricité. Quand on regarde l'énergie dans son ensemble, il y a un problème de raréfaction des ressources fossiles, je ne sais pas à quoi rouleront les voitures dans 20 ans. Mais si la contrainte sur la fourniture de carburant, fait que ce seront des voitures électriques dans 20 ans, ça peut avoir un impact sur la consommation d'électricité, éventuellement sur les besoins en production et éventuellement sur le réseau à naître et ça personne ne le sait. On a un plan gouvernemental qui dit en 2020, 2 millions de voitures électriques. Pas de problèmes pour nous. Mais... après je voulais répondre sur la concertation. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, euh, je voudrais quand même vous interrompre 2 secondes. Vous dites effectivement, qu'il y a une possibilité d'augmentation de l'électricité, de l'usage d'électricité... (Gaëtan D. « oui ») Mais à ce moment là, s'il y a beaucoup de véhicules électriques, il y aura beaucoup de stockage. (Gaëtan D. « Tout à fait ») Donc, le postulat sur lequel vous vivez en tant que transporteur d'électricité, selon lequel l'électricité ne se stocke pas, deviendra faux, il est d'ailleurs partiellement faux aujourd'hui, parce que l'on stocke de l'énergie électrique sous forme de pompage, on pompe de l'eau en hauteur et puis quand on en a besoin...bon, je pense que ça mériterait d'être précisé. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui tout à fait. Il y a des projets, c'est au niveau de la recherche, je ne sais pas si dans 20 ans, ce sera opérationnel. On pourrait imaginer qu'il y ait 50 millions de voitures électrique en France, qu'il y ait tout une batterie qui soit branchée chez soi pendant 75 % du temps, parce qu'on roule quand même un nombre d'heure minimal. Pendant les moments où on ne roule pas, le réseau électrique puisse puiser de temps en temps de l'énergie dont on a besoin pour alimenter la consommation. Donc, ça c'est des projets, on appelle ça « smart grid », réseau intelligent, c'est un terme anglais ; vous savez, il y a les Smartphones pour les téléphones intelligents. Ce serait d'avoir un réseau électrique où on aurait plus comme aujourd'hui une consommation qui fait ce qu'elle veut et des productions sur lesquelles on peut agir pour rétablir l'équilibre.

Donc on pourrait, chacun sera à la fois, consommateur d'électricité, stockeur d'électricité dans le coffre de sa voiture électrique et éventuellement producteur en ayant de l'énergie stockée dans sa batterie qu'on pourrait renvoyer au réseau en cas de besoin. C'est un complet changement du monde électrique qui est à l'étude, dans les universités, centre de recherches, et RTE mène des recherches sur ce sujet-là.

Ce serait un problème, sûrement une solution à beaucoup de nos problèmes d'alimentation, notamment des pointes de consommation. Aujourd'hui, le dispatcheur du réseau de RTE, il a une grosse manette ; il peut dire si je produis plus ou si je produis moins, il a une autre manette qu'il utilise avec parcimonie, c'est pour dire je vais faire consommer les gens moins : c'est le délestage et il y a des moments on est obligé de le faire, quand on ne peut plus alimenter, on coupe les gens, et on coupe 100 000, 1 million de personnes. C'est arrivé le 4 novembre 2006, un samedi à 22 heures, on a coupé en France 5 millions de personnes pendant une heure et demi parce qu'il n'y avait plus assez d'électricité.

On pourrait se dire, au lieu de couper les gens, on fait appel à leur voiture électrique qui

est branchée... »

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Pardon Gaëtan excusez moi de vous couper vous voulez bien rappeler, juste ...quel était le... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« ...ça viendra peut être. Oui, je voudrais expliquer la concertation, parce que c'était important. À quel moment va se définir le fuseau ? Dans le planning que je viens de projeter, alors je ne sais pas si on peut remonter la dernière diapo de ma présentation... Pour fixer le calendrier, si l'ouvrage est décidé, la décision est prise avant le 13 juillet 2012, ensuite, on ouvre une concertation.

Ce qu'on vise, alors c'est RTE qui dit on poursuit le projet, sachant que la décision de réaliser, elle est prise par le ministre après l'enquête publique, au vu des résultats d'enquête publique qui va dire s'il déclare d'utilité publique et c'est ça qui est la décision de construire la ligne. Là, on ouvre la concertation pour le choix du tracé, c'est plutôt de mi 2012 à mi 2013, que sera le moment où on va cartographier toutes les sensibilités du territoire, beaucoup plus finement que les cartes qu'on a mises.

Là on va être au 25 000ème ou au 10 000ème. Et on va identifier tous les enjeux, ponctuels, locaux qui sont liés à l'homme, à l'être humain, à ses activités, à son habitat et au milieu naturel, à la biodiversité, et au patrimoine, au tourisme, à l'archéologie, aux servitudes aéronautiques, on a pu évoquer éventuellement le faisceau hertzien. Tout ça doit être cartographié, on va identifier d'abord une aire d'étude qui est la zone de recherche, ça, ça va être fait probablement automne 2012. Après on identifie des fuseaux, différents fuseaux possibles et le préfet soumet au ministre le fuseau de moindre impact environnemental et ça on imagine que ça pourrait être mi 2013. Donc, c'est entre mi 2012 et mi 2013 qu'il y aura le gros du travail pour réduire le champ des possibles au niveau géographique. C'est à ce moment qu'il faudrait qu'on interagisse avec les gens ; après, ça reste important mais dans une marge de manœuvre de quelques centaines de mètres, on aura défini : on passe à l'Ouest de tel bourg, on passe à l'Est, à quel endroit exactement on se positionne, ça se fait après l'enquête publique, ça se fait plutôt dans ces moments-là et là aussi ma proposition, c'est qu'on vous donne la possibilité de nous rencontrer et qu'on discute pour prendre en compte et écouter ce que vous avez à dire.

On pourra jamais satisfaire tout le monde mais on cherchera un compromis qui soit le plus juste, le plus défendable. »

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Merci Gaëtan, il y a ... »

.... une remarque est faite dans la salle sans le micro....

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Ah non mais déjà, les communes, là les maires sont tous dans la concertation qui se fait à ce moment-là. Tous les maires sont invités à assister à des réunions, par le préfet, dont des réunions semblables à ce qu'à vécu Monsieur Giacobino, on va retrouver les maires, la CCI, la Chambre de l'Agriculture, on va retrouver les députés, les sénateurs, les services de l'état, les DREAL, on va retrouver ErDF, parce que c'est important de connaître, le réseau de distribution pour les mesures compensatoires. On va retrouver GRT gaz parce qu'il y a des conduites de gaz qu'il faut qu'on prenne en compte, des conduites d'air liquide, le Trapil, gazoduc. Donc il faut que l'aviation civile soit présente

pour nous dire il y a l'aéroport avec tel cône d'envol, tels les systèmes ILS, avec France Télécom pour les réseaux hertzien, tous ces gens se retrouvent autour de la table. Ce qui fait facilement 80 ou 100 personnes, le préfet anime des réunions où chacun va dire à RTE qu'est-ce qu'il faut identifier dans le territoire et on cherche ensemble des fuseaux, on en définit les avantages et inconvénients, on les compare sachant que c'est très compliqué parce que c'est sur des paramètres très différents, mais il faut estimer quel est le meilleur compromis et la décision finale revient à l'État parce que c'est une décision qui est trop lourde pour que ce soit le maître d'ouvrage qui la porte. On comprend qu' RTE, nous on instruit, on fournit des ingénieurs, et des logiciels pour cartographier tout ça mais à la fin, dire c'est à tel endroit qu'il faut mettre les pylônes c'est une décision qui est collective et qui revient à l'État. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci. Je crois que Monsieur a une question là-bas. »

Pierre Rose (Conseiller Municipal de Quiéry Lamotte)

« Oui, ça entre tout à fait dans ce qu'on vient de dire... »

Michel Lotte

« Excusez moi, je voulais simplement rajouter que dans cette instance de concertation, il y a aussi les représentants des associations. »

Pierre Rose (Conseiller Municipal de Quiéry Lamotte)

« ... Ça complète à peu près ce que je voulais demander parce que je trouve tout de même qu'au point de départ, il y a un déséquilibre et là, c'est peut être Monsieur Giacobino qui pourra répondre dans la mesure où au départ, c'est un dossier qui a été traité d'abord et en priorité par RTE, c'est-à-dire que les citoyens n'ont pas été concerné, n'ont même pas été concerté. Que sur ce plan-là, il y a déjà un déséquilibre qui existe au départ. Ensuite il y a un débat public, à partir de ce débat public, il est certain, comme disent pas mal d'entre vous ici, c'est que le projet va exister donc malheureusement, les questions fondamentales n'auront pas été posées obligatoirement. Ensuite la concertation, vous en parlez de la concertation, elle devrait avoir lieu d'après ce que je vois sous mes yeux, elle devrait avoir lieu d'abord sans les associations environnementales sauf si Monsieur qui vient de le dire rajoute quelque chose, parce que au départ ça n'avait pas été dit, donc là dessus sur ce point ça me paraît quand même important de poser un certains nombres de problématiques et alors ce qui est quand même étonnant dans cette façon de procéder c'est la fin de cette procédure qui se termine par une enquête d'utilité publique. J'avais cru comprendre qu'une enquête d'utilité publique était nécessaire évidemment mais permettait éventuellement à la fin de cette enquête de dire oui ou non on accepte ce projet ou on ne l'accepte pas alors quand je vois ce qui s'est passé à Quiéry-la-Motte sur une enquête d'utilité publique sur l'eau, je suis très sceptique, parce que quand j'ai vu de mes yeux vu et entendu un enquêteur qui s'est foutu du monde en ne posant pas de véritables questions dans son rapport. Ce qui fait que le préfet n'a pas pu tenir compte des remarques puisqu'il n'y en avait pas, puisque l'enquêteur ne les avait pas données. Alors je dis que là-dessus, il y a tout de même des choses qui sont assez ambiguës et qui me paraissent assez bizarre, on fait un débat, après on fait une enquête publique, mais après l'enquête publique, on peut encore revenir sur la décision. Je serais assez surpris qu'on revienne sur la décision après toute une période de 4 ou 5 ans ou il y aura un semblant de concertation, ce que j'appelle un semblant, personnellement. Ça c'est moi qui le dis. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, c'est vous qui le dites et moi je ne le dis pas totalement quand même de cette façon, parce que je considère que le débat public, c'est en plus des procédures anciennes. Anciennes, c'est-à-dire les enquêtes publiques qui sont concernées mais plus tard, et les enquêtes publiques contrairement à ce que vous dites n'aboutissent pas à une décision. Le commissaire enquêteur donne un avis ou la commission d'enquête ou le président de la commission d'enquête, mais un avis à une autorité qui ensuite va prendre la décision, il s'agit du ministre en l'occurrence, du ministre de l'énergie. Donc, en fait vous avez la possibilité de vous exprimer beaucoup plus tôt qu'avant avec les débats publics, avec la loi dont a parlé notre ami Brulé tout à l'heure, vous avez la possibilité d'exprimer votre point de vue et d'être informé sur l'existence du projet, bien avant l'enquête publique, bien avant les procédures anciennes disons. Donc, je crois que de ce point de vue là, on a fait un pas vers la démocratie participative, pour parler, pour utiliser les grands mots, c'est-à-dire la démocratie, c'est-à-dire tout le monde peut s'exprimer et participative parce que vous participez à la prise de décision ultérieure, vous pouvez donner votre point de vue. Mais, vous pouvez, la décision n'est pas prise, contrairement à ce que vous dites la décision n'ait pas de débats sur un projet arrêté, bien sûr que RTE croit à son projet, ça c'est leur affaire moi, je n'en sais rien et de toute façon, on ne va pas se prononcer à la fin du débat public. La Commission Particulière de Débat Public ne se prononcera pas, donc je crois que de ce point de vue-là c'est un progrès. Après on peut estimer ce qu'on veut, vous êtes libre, de penser ce que vous voulez, mais je crois personnellement que c'est un grand progrès par rapport à la situation antérieure. »

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Et je me permettrais juste d'ajouter qu'à la suite de certains débats publics, quelques projets ont été abandonnés, tel que, par exemple, le terminal méthanier de Verdon-sur-Mer. À la suite du débat, le maître d'ouvrage a finalement décidé de ne pas donner suite. Donc ça, c'est possible, je vais juste passer la parole à Madame. »

Habitante de Neuville (2)

« Je suis habitante de Neuville aussi. Donc juste un petit aparté, effectivement je rejoins un petit peu ce que nous a dit le Monsieur juste précédemment, il est vrai que l'on a un débat public mais je vois très peu au final d'habitants concernés et surtout sur les petits villages, ça fait un an à peine que je suis là donc, Neuville m'a beaucoup plu sur le moment, mais aujourd'hui je me pose beaucoup de questions. Et ceci dit, ce que je voulais remarquer, c'est que vous marquez au final une concertation avec ce que je dirais quelque chose de plus visible, c'est-à-dire, on va effectivement, là voir où vont se situer les pylônes, je trouve ça un petit peu dommage que cela n'ait pas été mis en amont. Vous dites aujourd'hui que les habitants des petites communes ne sont pas présents mais parce que je pense qu'un plan n'est pas tout à fait le regard de ce qui va se passer demain. Et demain, quand ils vont se rendre compte qu'ils vont avoir des grands pylônes autour de chez eux, ils vont se dire, mais c'était ça au final ce qu'on nous proposait. Donc, c'est un petit peu dommage, je trouve ça très intéressant, j'ai appris plein de choses que je ne connaissais pas avant. Effectivement, je sais qu'il y a des besoins, et ça on le sait et effectivement, quand on voit votre graphique, on voit qu'il y a un petit souci sur cette partie là, mais voilà, ce débat public, c'est dommage que cela n'ait pas été mis plus à portée des résidents, des habitants des petites communes qui ne savent pas exactement ce qu'on va leur proposer et qui n'oseront certainement pas venir non plus, ici aujourd'hui parce qu'ils vont se dire, de toutes façons, ce n'est pas de notre ressort, de toutes façons, ça sera fait.

Et puis comment ça sera fait, et bien c'est quand ça sera mis en place qu'on s'en rendra compte. Donc c'est dommage de ne pas avoir fait des petits flashs par rapport à des communes qui sont plus concernées que d'autres. Où là effectivement, comme on voit sur Neuville, c'est à proximité des habitations et là, les gens, ils se disent, « oui mais il y a quand même de la marge »... Seulement quand on se rend compte que Monsieur habite dans la rue d'Izel, il se dit qu'il n'y a pas tant de marge que ça et donc peut être que ça aurait fait plus venir les gens, il y aurait plus de questions. Et là, la concertation aurait été plus, plus logique à mon sens. »

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Merci Madame. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, on va peut-être répondre à 2 voix. Vous mettez en cause le processus d'une certaine manière et l'information qui est faite pour les différents habitants. On évitera jamais que certains habitants considèrent que c'est pas pour eux, que c'est trop tard, c'est trop loin, c'est... bon, c'est tout ce qu'on veut. On essaye de faire en sorte au maximum que les gens puissent s'exprimer et il n'y a pas que les réunions publiques pour s'exprimer, il y a aussi, bon, on utilise aussi internet, je suis désolé de le dire, on peut écrire aussi, mais on peut écrire par internet aussi et les questions sont orientées soit vers RTE, soit vers nous, soit vers un 3e larron s'il y a besoin, mais il y a la possibilité de s'exprimer. Maintenant, c'est pas exhaustif. »

Habitante de Neuville (2)

« Excusez-moi de vous interrompre, mais il faut qu'elle soit un petit peu adaptée ; je veux dire, aujourd'hui, je travaille sur une communauté de communes, quand on envisage de faire des infrastructures, on présente des plans, les gens visionnent un petit peu ce qu'ils peuvent donner, je dirais sur l'après ; aujourd'hui, là, c'est quand même sur une invitation, c'est à dire que là, c'est quand même tous les usagers qui vont être concernés par ce qui va se passer... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, mais vous êtes bien dans l'ambiguïté entre enquête publique et débat public. C'est à dire que je fais de la construction de lignes depuis de nombreuses années maintenant... Ce qu'on faisait avant que le débat public et on ne fait des débats publics que pour les lignes en 400 000 volts. Donc, pour les lignes en 90 000 en 63 000, on fait nos études, on fait la concertation avec les élus, les associations, les services de l'État, les chambres consulaires, et une fois qu'on a notre étude d'impact, qu'on a fait notre étude d'impact, on la soumet à la population. Ça, ça existe depuis 1977 ou 1978, de mémoire. Avant, il n'y avait même pas d'étude d'impact, on faisait nos trucs et puis ça se débrouillait avec l'État. Donc, la réaction des gens, c'est qu'ils découvrent qu'il y a un projet ficelé, qu'il y a RTE qui travaille depuis 5 ans, 6 ans et qui a défini dans son coin le tracé. Donc, en général, les gens, de plus en plus, étaient chagrinés de ne pas avoir été consultés plus tôt. Il y a eu une convention européenne, qui s'appelle la convention d'Aarhus, qui dit que les citoyens ont le droit d'être associés à des décisions qui concernent leur environnement et on est là aujourd'hui pour ça. Et ce qui a été inventé par le législateur, c'est qu'on a pas enlevé l'enquête publique, on la conserve en fin de processus d'étude, mais avant que les études aient démarré, donc aujourd'hui, je ne peux pas vous faire de photomontage, je ne sais pas où va être la ligne, je ne sais même pas quelle tête vont avoir les pylônes, parce qu'on n'est pas forcés de mettre ceux-là, je ne sais pas à quel écart ils vont être... On n'a pas regardé tout ça. Donc, on prend contact, on fait connaissance, on discute. Je vous écoute,

ce que vous faites, comment vous vivez, ce que vous imaginez sur l'avenir et on va travailler dans les prochaines années, on reviendra vous voir avec l'enquête publique qui sera le résultat des études. Je pense qu'on interagira entretemps, avec ces permanences en mairie, avec des réunions éventuelles, où, peu à peu, le projet va s'affiner... Mais vous le verrez se construire peu à peu, on va pas venir vous voir... Et si on faisait un débat public, avec déjà la photo des pylônes, ce voudrait dire qu'on a travaillé depuis 5 ans. Et vous nous diriez, vous nous le reprocheriez... »

Habitante de Neuvireuil (2)

« Mais là, c'est une ligne. Vous entendez bien. Donc, une ligne, voilà, elle peut effectivement bouger, donc il y a, enfin je veux dire, il y a peut-être des possibilités, là pour le coup, on en est pas sûrs »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Et bien, on le verra plus tard ; vous savez, par rapport aussi à une personne, je ne sais plus, vous qui disiez « ça fait longtemps que RTE étudie » ; il n'y pas eu beaucoup d'études de faites. Il y a eu des calculs pour les transits électriques dans les lignes qui montrent qu'il y a un problème ; après on a fait des études dont vous avez une synthèse qui est quasi exhaustive dans le document, qui fait une centaine de pages. Vous avez une étude d'environnement, mais qui est assez sommaire par rapport à ce qu'on soumet à l'enquête publique : vous verrez dans 4 ans, si le projet continue, l'enquête ; le dossier d'étude d'impact, il fera 1 mètre de haut. Vous aurez des choses extrêmement précises. Donc, on est au tout début de l'aventure et on a fait très peu d'études. Donc, on n'a pas grand chose à vous dire sur des questions un peu précises et on ne peut pas dire « les pylônes seront à tel et tel endroit. ». »

Habitante de Neuvireuil (2)

« La seule chose, c'est que bon, aujourd'hui c'est aussi grâce, comme vous le dites, aux élus et aux maires des communes de pouvoir le faire, aujourd'hui, si je suis là, c'est parce qu'effectivement dans ma boîte aux lettres, il y avait quand même de l'association, l'ancienne association qui avait mis un petit dépliant, précisant qu'effectivement, des lignes aillaient intervenir. Bon, c'était un premier pas effectivement. Mais moi, je parle par rapport au reste, même si effectivement vous n'avez pas le projet, enfin, je veux dire, vous n'avez pas les moyens de dire aujourd'hui où vont se situer les pylônes, ne serait-ce que d'avoir un plan géographique de la commune concernée. Bon, voilà, c'était un petit peu plus clair par rapport aux usagers, c'est tout. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Je ne peux pas vous positionner sur le plan de Neuvireuil où sera la prochaine ligne ; ça n'a pas de sens. »

Habitante de Neuvireuil (2)

« On voit bien quand même qu'elle s'approche des habitations. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Ce qu'on peut conjecturer, parce que c'est comme ça qu'on avait envie de répondre telles que celle de votre voisin, c'est qu'elle sera plus loin des habitations qu'aujourd'hui. Pour le cas de Neuvireuil, parce que c'est possible de l'écarter. Si on a le choix de la construire à l'Est ou à l'Ouest, on va plutôt la reconstruire à l'Est de son tracé actuel, et on pourra s'écarter un peu. Mais c'est un cas particulier où là, on dit que c'est le bon sens et

c'est des choses qu'on est prêts à faire. Mais je ne peux pas tellement vous en dire plus que ça aujourd'hui. »

Vincent Théry (Maire de Gavrelle)

« Je me permets d'intervenir, ça revient à ce que j'avais dit tout au début en souhaitant la bienvenue à tout le monde. On nous fait prendre, on travaille sur des fuseaux et ce que dit Madame et j'en suis sûr, c'est que si on avait fait du détail, on aurait eu sûrement plus d'habitants que des fuseaux. Bon les fuseaux, ils se sentent à moitié concernés : c'est loin, c'est pas tout près, donc ils ne se déplacent pas. Et si on avait été plus dans le détail – je comprends que vous ne pouvez pas le faire le détail, mais du coup, on prend des décisions sur des fuseaux et j'espère que aucune décision ne pourra être prise sans un peu plus de détails. Et je rejoins Madame, les habitants de Neuvireuil, d'Oppy ou de Gavrelle, qu'on dise pas oui à un fuseau et puis que d'un seul coup, on nous dise, « oui, mais ça vous l'avez décidé alors maintenant, le pylône c'est à droite de la fenêtre ou à gauche de la fenêtre ? », vous voyez ? Et c'est ça qui se passe. C'est ça qui se passe. Moi, je m'aperçois aujourd'hui dans Gavrelle ; je regarde et je me dis « Mince, on a repoussé la ligne et pour autant, le pylône, il se voit, et fort ! »... Et avec le recul aujourd'hui, j'aurais dit, « mais faut pas travailler sur des fuseaux, faut presque donner son avis sur du détail »... Et ça rejoint ce que dit Madame et c'est les propos que je tenais en début de réunion et je viens d'entendre 3 échos de la même sorte. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Ce que je peux vous dire, c'est qu'on vous redemandera votre avis : on vous le demande pas une fois pour toute maintenant et après RTE part dans un tunnel et on disparaît pendant 7 ans et un jour, il y a des nouveaux pylônes qui sortent de terre. On vient vous voir aujourd'hui on discute ; on rediscutera pendant la phase de concertation ; j'imagine qu'on pourra avoir de nouvelles réunions publiques, si vous pensez que c'est intéressant, ou des réunions de quartier avec des photomontages, quand on commencera à savoir un peu mieux où est le tracé pour que vous vous rendiez compte. Alors, il y a aujourd'hui des outils de visualisation en 3 dimensions qui permettent de faire un peu comme dans les jeux vidéos : on part des données de l'IGN qui décrivent à la fois la végétation et les bâtiments ; on a la hauteur des bâtiments, on a même, quand on est loin dans les études, on peut envoyer des photographes prendre des photos des maisons. On l'a fait sur certains projets. Ou, on peut mettre les photos sur les façades et on se promène dedans comme si c'était dans le vrai village et on peut déplacer la ligne et voir ce que ça donne... D'ailleurs, j'ai un exemple si vous voulez que je vous montre, mais c'est des choses qu'on ne fait pas avant d'avoir regardé et qu'on vous montrera en 2014 »

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

« Merci. On va juste... Je crois qu'il y a quelques questions par ici... Dans la continuité... Désolé Monsieur... Allez-y Madame »

Habitante de Neuvireuil (3)

« Excusez-moi, parce que j'habite moi-même Neuvireuil et il s'avère que j'habite rue d'Izel et que la dernière maison, il y avait la ligne qui passait au-dessus de ma véranda, il y a quelques années. Là, le tracé n'est pas défini certes, comme vous le disiez il y a un instant, par rapport à ce que Marianne disait, mais il s'avère quand même que depuis le début de soirée, ça fait 3 ou 4 fois que vous parlez du fameux décrochement de Neuvireuil. Bien sûr, vous avez dit à Monsieur Marillé que la ligne n'est pas doublée, parce que ça ne va pas faire 800 000, mais sur le même poteau, il y aura quand même 2 fois 400 000. Donc, avec ce décrochement actuel, est-ce que jamais, si le tracé reste comme

actuellement, est-ce que c'est possible ou est-ce qu'on va remettre la ligne dans le couloir ou alors on va nous garantir réellement de la reculer le plus loin possible de la rue d'Izel, des habitations ? Parce que j'ai pris note au début de soirée, que vous disiez que vous étiez là dès le point de départ pour prendre note de nos désirs. Donc, nous Neuville, ici ce soir, on représente plus de 20 personnes dans cette salle, dans ce débat, donc on ne peut pas dire qu'on ne soit pas au courant ; on est au courant. On est là pour défendre nos intérêts. Donc, dès ce soir, on veut que vous preniez note que nous, habitants de Neuville, on veut la ligne le plus loin possible. Et pas sur ce fameux décrochement dont vous avez fait état, au moins 5 fois, vous l'avez cité pendant la soirée. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Non, c'était pas le décrochement dont je parlais, c'était bien ce que vous dites. C'est-à-dire, le décrochement, c'est le fruit d'une histoire, qui a fait qu'on a arrangé des lignes qui existaient pour remplir un certain service dont le réseau électrique avait besoin, mais qui était le fruit des consommations et des productions. On ne pourra pas reconstruire la ligne exactement au même endroit, parce que ça nécessiterait d'enlever la ligne du réseau, pendant 6 mois environ, au moins, et de construire la nouvelle ligne. On ne peut pas se passer de cette ligne pendant 6 mois : le réseau électrique ne marche pas. On peut l'enlever du réseau pour faire son entretien, par exemple pour faire de la peinture de temps en temps ou si on avait des travaux à proximité. En gros, 3 semaines par an : c'est les moments de consommation basse et dans certaines configurations du parc de production. Donc, on peut, pendant ces 3 semaines, reconstruire quelques pylônes, mais on ne peut pas faire l'ensemble de la ligne. Donc, on pourra reconstruire certaines parties de la ligne en strict lieu et place, exactement aux mêmes endroits, mais quelques kilomètres, l'ensemble de la ligne, le reste, le gros de la ligne doit être construit à côté. Donc, là on a le choix pour Neuville, par rapport à la ligne qui existe, donc la ligne, elle est à l'Est du village, je reconstruis au moins à 50 mètres de la ligne, pour des raisons de sécurité ; on ne veut pas avoir une grue qui va s'électrocuter, enfin qui va toucher les fils de la ligne d'à côté, puisqu'elle va rester sous tension, elle va rester en service. On peut se mettre 50 mètres ou plus à l'Est, 50 mètres ou plus à l'Ouest. Si on se met à 50 mètres plus à l'Ouest, on tombe dans le village. Donc, ça me paraît évident qu'on va choisir de se mettre 50 mètres à l'Est, au moins. Et ce que je disais, c'est pas « on va refaire le décrochement de Neuville », c'est que on va partir de Gavrelle, on va chercher à atteindre Avelin et réciproquement et quand on va chercher le tracé, on a bien identifié de l'habitat aggloméré... Dans la zone, c'est pas compliqué, il y a Oppy, Neuville, Izel-lez-Equerchin et Quiéry-la-Motte, Beaumont. Et on va chercher à passer le plus loin possible de tous ces habitats et vous connaissez le territoire ; il y a des zones avec peu de constructions, entre ces bourgs agglomérés, on va chercher à se mettre à équidistance ou le plus loin possible de chaque bourg. Après, c'est un principe que j'expose qui est le fruit de ce que j'ai entendu, où les gens me disent « mettez-vous le plus loin possible de chez nous ». Et bien, ok, on peut le faire et moi personnellement je n'y vois aucun inconvénient donc on essaiera de le faire, on verra, ce fuseau, à quoi il ressemble. Il y avait une question « quel est les angles en ligne que vous pouvez faire ? » il n'y a pas de limites : on a des angles qui font 90° parfois dans le réseau, on a même des configurations pour rentrer dans des postes, on a des lignes et elles repartent quasiment en sens inverse. Le problème, si je puis dire, il va être un peu financier et esthétique, c'est que plus l'angle est fort, plus il faut un pylône solide, parce que les fils vont tirer dessus avec une résultante d'effort qui vont leur tirer dessus. Donc, il y aura un pylône un peu plus gros, s'il y a en ligne un angle un peu plus fort. C'est tout. Et on sait faire des angles droits. Regardez la carte du réseau ; ou vous l'avez sur internet – géo portail -, vous demandez dans les services publics, affichées, les lignes de transport d'électricité, et bien, il y a des lignes qui font des zigzags. On peut faire des virages. Comme je disais au tout début, on n'hésitera

pas à faire un kilomètre de plus sur un tracé de 30 kilomètres, pour que le tracé soit meilleur. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, excusez-moi, Monsieur Gaëtan, mais je préciserais que dans le secteur de Neuville, il y a au moins 2 variantes et toutes les solutions possibles entre les 2. La variante Est et la variante Ouest, c'est-à-dire la variante Est, c'est la solution voisine du tracé actuel, mais avec les distances que Gaëtan Desquilbet a exposé tout à l'heure et la variante Ouest qui est indiquée sur le même plan, enfin sur le résumé, c'est le long du TGV et de l'autoroute, qui sont à peu près au même endroit, à cet endroit-là, dans cette zone là. Et puis, c'est n'importe quelle solution entre les 2 et d'ailleurs, vous avez dans le résumé du dossier du maître d'ouvrage, dans la partie sud du tracé, en gros, le tiers sud du tracé, une zone d'étude qui va de l'autoroute jusqu'à la ligne actuelle. Même au-delà d'ailleurs. Donc, il faut se dire qu'il y a toutes les possibilités, c'est à vous de le dire, de tracés possibles entre les 2, si la ligne se fait, parce qu'on se place toujours dans l'hypothèse où la ligne se fait, mais est-ce qu'elle va se faire, est-ce qu'elle va se faire tout de suite, est-ce qu'elle va se faire progressivement, je n'en sais rien du tout »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci. Il y a juste une question par ici. Allez-y, Monsieur, je vous en prie »

Habitant d'Oppy

« Oui, juste une question, vous avez parlé du seuil de 100 micro tesla par rapport aux habitations ; en mètres, ça représente quoi ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« En fait, 100 micro tesla, c'est tout le temps, par rapport à même si vous vous promenez, c'est-à-dire que c'est pas que par rapport aux lieux de vie. Donc, nos installations, nos postes les lignes, à tous niveaux de tension, doivent respecter 100 micro tesla. Donc, c'est, de mémoire, à 1 mètre du sol et on se met sous la ligne, puisque c'est l'endroit où il y a le plus de champ magnétique, en général. Donc, on le respecte à cet endroit-là. On n'aurait pas le droit de construire de ligne qui ne le respecterait pas. Depuis l'arrêt technique qui a été fait en 2001. Alors, en fait, oui, pour être très complet sur le sujet, cette évolution réglementaire qui a eu lieu en 2001 concerne les futures lignes, parce que les textes sont faits ainsi, parce qu'il n'y a pas d'effet rétroactif. Toutefois, RTE a souhaité vérifier que l'ensemble de son réseau était compatible, il y a aussi une limite sur le champ électrique, il y a 5 kilovolts par mètre. Donc, on a fait des calculs et des mesures, on a vérifié que sur tout notre réseau, on respecte 5 kilovolts par mètre et 100 micro tesla. Et les quelques endroits où on les respectait pas, ces 5 kilovolts par mètre, on a fait des travaux pour les respecter. Donc, on s'est mis en conformité sur l'ensemble de notre réseau par rapport à ces valeurs et évidemment, la nouvelle ligne qu'on construirait comme toutes les autres vérifierait, ça se calcule facilement, c'est des phénomènes assez basiques, donc, les ordinateurs savent très bien faire ces calculs. Donc, on peut vérifier à l'avance et on fait mesurer par un organisme indépendant, après la construction, que les calculs étaient justes et qu'ils respectent bien les valeurs. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Oui, encore une autre question ? »

M. Desfossés (Agriculteur d'Izel-les-Equerchin)

« Bonjour. Desfossés, agriculteur d'Izel-les-Equerchin. Je cultive déjà en dessous de 9 pylônes ; j'habite à 60 mètres d'un pylône cathédrale de 400 000 volts. J'entends Neuville qui demande à s'éloigner de plus en plus ; est-ce que vous pouvez aussi vous éloigner d'Izel qui est dans l'autre... Ou est-ce qu'il faut faire un collectif de défense ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Est-ce qu'on peut afficher la carte du coin ? Monsieur de la régie, si vous pouviez afficher la carte de la zone, juste pour montrer, en 2 secondes, on va pas faire le tracé ensemble avec un stylo ce soir, c'est pas l'objet, mais on peut l'imaginer. Alors, voyez la situation, si vous ne connaissez pas bien le pays, vous avez Oppy, Gavrelle, le village qui est au sud, le poste de Gavrelle, les lignes de 90 000 volts qui vont alimenter l'usine Renault et après, qui vont alimenter Hénin-Beaumont et il y a la ligne 400 000 volts avec le fameux décroché, dont l'histoire, c'est que avant la ligne, elle descendait vers le sud, il y avait une autre ligne qui descendait par là et on les a raccrochées quand il y a eu la construction de la 400 000. C'était les années 90. Vous irez voir mon collègue Jean-Louis, si vous voulez qu'il vous raconte l'histoire, parce que je ne travaillais pas dans la région à ce moment-là. Donc, on a Neuville ici, avec les dernières maisons qui ne sont pas très loin de la ligne, et on a Izel-les-Equerchin, là-haut avec des maisons, quand on part vers le nord-ouest, qui ne sont pas très loin non plus. Ici. Voilà, ça, c'est Izel-les-Equerchin, là vous avez Neuville, là Quiéry-la-Motte, il y a ici au nord, Beaumont, où la ligne passe également à proximité des dernières maisons de Beaumont. Pour l'anecdote sur Beaumont, les maisons ont été construites après la ligne, la ligne était construite assez loin du cœur urbanisé, mais l'extension du bâti fait que, ça se produit souvent, les maisons se rapprochent des lignes. Donc, là on peut imaginer, si on fait un tracé qui s'écarte de Neuville et qui s'écarte également d'Izel et après qui monte et qui s'écarte de Beaumont. Donc, l'idée, c'est d'être plus à l'Ouest ; plus à l'Est que la ligne existante quand on est à Neuville, plus à l'Ouest quand on est à Izel et plus au Sud, quand on est à Beaumont. Il me semble qu'on peut le faire. Alors, il y a un compromis : il ne faut pas que les gens de Neuville, « tac », ils se débrouillent pour que la ligne traverse Izel ; il ne faut pas que les gens d'Izel se débrouillent pour que la ligne pour qu'elle parte à Quiéry-la-Motte parce qu'on va jamais s'en sortir. Mais je dis qu'on devrait être assez intelligents pour améliorer la situation de ces gens qui habitent ici, près de la ligne et de ces gens qui habitent ici, près de la ligne, en faisant passer là-haut, en la faisant passer quelque part par là. Voilà. Mais c'est pas le jour de faire le tracé de la ligne ; simplement ce que je vous explique, c'est la méthode dans l'année 2012 – 2013, on pourra discuter de tout ça, les meilleurs fuseaux, on pourra comparer les meilleurs compromis pour tout le monde. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Oui, Monsieur, je vous en prie. »

Jean-Pierre Charlet (Agriculteur)

« Oui, bonjour, je suis Jean-Pierre Charlet, exploitant agricole et je voudrais rebondir un petit peu sur la question agricole de l'implantation d'une nouvelle ligne. Parce qu'on est quand même les premiers concernés, et j'ai ma dose de pylônes aussi. Concernant les concertations que vous avez aujourd'hui, est-ce que vous pouvez nous dire avec qui vous les avez au sujet de ce projet-là et au sujet de l'implantation définitive des pylônes, si on est pour avoir une ligne aérienne, est-ce que c'est possible d'avoir une concertation très locale, c'est à dire, que la portée entre 2 pylônes n'est pas figée ; on peut complètement déplacer un pylône pour le mettre en limite de parcelle plutôt qu'en milieu de parcelle ou le

mettre sur une zone qui est non cultivée, plutôt que de le mettre en zone cultivée. Donc, comment vont être prises en charge ces concertations-là ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, bon, je réponds au début et Michel qui est spécialiste des questions agricoles, répond à la fin. Pour le début, c'est simple, vous demandez quelle concertation vous avez aujourd'hui, c'est simple, la réponse est « il n'y en a pas ». C'est à dire qu'on n'a pas la droit et il y a une règle dans le débat public, quand on a saisi la Commission en janvier dernier, pour lui dire, on a l'intention de construire cette ligne, la Commission Nationale de Débat Public a décidé - ça devait être le 5 ou le 6 janvier dernier - qu'il fallait faire un débat public : on a arrêté les contacts qu'on pouvait avoir avec les gens sur le territoire. C'est la Commission de Débat Public, qui fait elle-même des rencontres, qui organise ces réunions et nous, on ne sort de nos bureaux que tous les 15 jours pendant 3 heures pour rencontrer des gens dans des salles sous la houlette de la Commission du Débat Public. La vraie concertation au sens réglementaire du terme, puisqu'il y a une circulaire ministérielle qui raconte tout ça, commencera éventuellement à l'automne 2012 et là, Michel va vous en raconter un peu plus sur ces aspects techniques. »

Michel Lotte (Chargé de concertation)

« Je reviendrai quand même sur la concertation en 2012, parce que on travaille bien entendu avec la Chambre d'Agriculture, qui a à cœur tous les problèmes de hauteur d'engins, de traitement, de positionnement des pylônes et on sait très bien outre la Chambre Régionale. Pour l'aspect technique sur la position des pylônes, on a suffisamment de marge, si vous voulez, pour ne pas avoir des portées figées, à 400 m, 350 m ou 500 m. on a suffisamment de marge techniquement, si vous voulez, pour déplacer un pylône, pour le mettre à la limite de parcelle par exemple ou de le déplacer pour vos rampes de traitement, que vous puissiez utiliser vos rampes de traitement, sans avoir à faire des manœuvres supplémentaires par exemple. Et aussi au niveau de la hauteur, on travaille avec la Chambre d'Agriculture au niveau de la hauteur des engins, donc de la hauteur de garde de la ligne. C'est pour ça qu'on met des pylônes également plus hauts, pour garantir une distance de garde pour que vous puissiez travailler en toute sécurité également. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci. Y-a-t-il une autre question ? Oui ? »

Habitant (4)

« Oui, bonsoir. Quels sont les inconvénients de passer le long du TGV ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« C'est aux habitants de se prononcer ; nous, le tracé nous va. On a proposé une variante Est et une variante Ouest, il y a possibilité de se mettre le long de la voie ferrée et si, au final, c'est la meilleure solution, c'est celle qu'on utilisera. Donc, au niveau environnemental, on l'a cité, mais c'était au nord du Bassin Minier. Il y a des problèmes techniques qu'il faudra qu'on résolve, si on voulait utiliser cette variante Ouest, de se mettre le long du TGV, parce qu'il y a le projet du Conseil régional de faire un RER entre Lille Flandres et Hénin-Beaumont, il y a le triangle de Sainte Henriette avec son projet de Zac et il y a autour de la fosse 9bis, un certain nombre de projets, avec un espace naturel sensible du Conseil Général... Donc, tous ces éléments-là, il faut qu'on les prenne en compte. Il y a des difficultés, mais il y a rien qui n'est impossible. Je dirais que c'est plutôt à vous de nous dire les difficultés à un tracé qui serait le long du TGV, si vous avez des

avis pertinents là-dessus. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Monsieur, cette réponse vous convient-elle ? »

Habitant (4)

« Je pense qu'il y aurait moins de complications avec les expropriations en passant entre l'autoroute et le TGV par exemple... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, on regardé ce point-là. En fait, c'est pas si simple parce que, déjà la réglementation interdit qu'on construise la ligne dans l'emprise autoroutière. Parce qu'on ne peut avoir de lignes électriques dans le sens longitudinal ; on peut croiser une autoroute, heureusement sinon on serait embêtés, mais on ne peut pas se mettre le long... Et c'est pareil pour le TGV, on ne peut pas avoir nos fils électriques au-dessus du TGV pour des raisons évidentes, des raisons de sécurité, et puis des raisons moins évidentes, mais tout à fait réelles, de problèmes électriques, d'induction avec la caténaire, qui est le fil sous tension qui alimente le train. Donc, ces éléments-là font que on construirait dans le principe de cette variante Ouest le long de la voie, mais en s'écartant un peu. Quand vous prenez pour aller sur Paris si ça vous arrive de temps en temps, on voit à un moment qu'il y a une ligne électrique qui suit la voie. Elle n'est pas au-dessus de la voie, elle n'est pas dans l'emprise : les pylônes ne sont pas du côté du train, par rapport à la clôture SNCF, les fils sont de l'autre côté et c'est pareil pour l'autoroute. Il y a un moment où il y a une ligne qui est sur la gauche quand on descend sur Paris, qui suit l'autoroute ; les pylônes sont à quelques dizaines de mètres. Donc, on est obligés de maintenir ces distances-là. Donc, ceci dit, on a regardé pour se mettre entre parce qu'il y a des moments où l'autoroute et le TGV s'écartent un peu et il y a des terrains d'ailleurs qui sont cultivés, qui sont utilisés par l'agriculture, il y a des terrains où c'est des bassins, il y a des endroits où c'est des talus qui sont très en pente, donc là, on n'imagine pas trop y mettre nos pylônes... On a analysé, sans faire d'études très précises, on se rend compte qu'il y a 2 fois 3 kilomètres où on arrive à utiliser l'espace interstitiel entre l'autoroute et le TGV. Donc, ça fait 6 kilomètres sur les 30 du tracé. Donc, ça ne nous sauve pas la vie, mais ça nous permettrait à des endroits d'avoir des options. Après, ça veut dire qu'il faut faire le long, traverser, se mettre au milieu, retraverser, refaire un bout et puis repartir sur 30 kilomètres... Donc, on aurait une ligne qui zigzaguerait, ce qui n'est pas simple au niveau technique, parce que là, c'est pas tant l'angle, c'est le moment du chantier, où notre ligne surplombe la voie ferrée... Bon, ce sont des difficultés techniques qui font qu'on arrivera à le faire 2, 3 fois, mais certainement pas 5 ou 6 fois, le zigzag sur 30 kilomètres. Donc, tout ça mérite d'être regardé, on l'analyse, on prend en compte les avis pour instruire cette variante Ouest également dans le débat public. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci. Allez-y Monsieur, posez votre question. »

M. Figeac (Habitant d'Oppy)

« Oui, c'est la dernière, mais c'est pour détendre un peu l'atmosphère. C'est que je vois que les grosses agglomérations, ont des projets le long du TGV ; on parle d'une gare TGV, on parle d'un RER... Donc, ces projets actuellement ne vous permettent d'aller vers la ligne TGV pour construire cette ligne et ce qu'ont oublié de vous dire les maires de Oppy Gavrelle et de Neuvireuil, c'est qu'il avaient un projet de centre de loisirs pour enfants, vraiment immense, dans le secteur. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Oui, allez-y Monsieur. Merci, Monsieur pour votre intervention »

Gabriel Bertin (Association Rivière Nature et Patrimoine)

« Oui, moi j'étais à Courcelles-Lès-Lens au débat sur la santé. Madame Annie Sasco qui est directrice de recherche à l'INSERM, notamment en matière de prévention des cancers, a fait un exposé très riche, notamment sur les études, en matière de liens bien sûr et d'impacts possibles entre les problèmes d'électromagnétisme induits par une ligne comme celle-là et bien sûr, l'apparition de cancers, notamment le risque de cancers et de leucémies chez les enfants. Donc, des études ont démontré une augmentation des risques sur ce type de maladies malheureusement. Le seuil préconisé, c'est d'avoir une valeur en micro tesla inférieure à 0,4. Le chiffre a été cité par Madame Annie Sasco. Quand vous dites que vous respectez le seuil de l'OMS, technique de 100 micro tesla sous les lignes, à quelle distance une maison doit se situer de manière à être en permanence à une valeur réelle inférieure à 0,4 ? Est-ce que vous pouvez nous le dire ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Est-ce que la régie pourrait me retrouver la courbe ? Parce que j'avoue que je ne connais pas les distances par cœur. Alors, il faut bien voir qu'il faut être vigilant à ne pas mélanger des choses différentes. Déjà, quand on dit 100 micros tesla, c'est en permanence. Donc, 100 micros tesla, pour vérifier qu'on les respecte, on se place au moment où il y a la plus forte transit dans la ligne. On charge la ligne plein pot – c'est des moments qui sont très rares – c'est des moments qui correspondent à des heures de pointe où en plus, on aurait une ligne en avarie pas loin, qui ferait que le transit se reporterait dessus : ça se produit quelques minutes ou quelques heures dans la vie de la ligne. Alors, les 0,4 micros tesla auxquels Madame Sasco faisait allusion, c'est pas un seuil d'exposition, c'est une valeur moyenne qui a été considérée par des épidémiologistes pour faire des analyses statistiques. Après la ligne électrique : là, j'ai mais la valeur en régime de service permanent, c'est à dire que ça correspond à des cas de transit très très fort. On a une valeur de champ magnétique qui est de 10 micros tesla quand on est sous la ligne... Alors, attendez : en bleu, c'est la ligne d'aujourd'hui, en vert, c'est la ligne en projet, on va dire non optimisée : on met les fils disposés de la même façon des 2 côtés et en vert un peu plus foncé, c'est l'étude un peu plus poussée qu'on a faite. En mettant des dispositions astucieuses de nos phases sur les 2 côtés du pylône, on arrive à rééquilibrer le champ et à le diminuer. Donc, ça, c'est la valeur qu'on arrivera à tenir, à respecter, en permanence, à la pointe, si la configuration géométrique de notre ligne arrive à être homogène du début à la fin. On va dire que ça ne devrait pas poser de soucis. Donc, la valeur, qu'on a au maximum c'est une dizaine de micros tesla. La difficulté, c'est de se dire, « comment je passe d'une valeur maximale à une valeur moyenne ? ». Là, ça dépend de qu'est-ce qui sera produit, consommé dans la région à ce moment-là. Ce qu'on voit en général, c'est qu'on est 3 à 4 fois plus faible : donc, la valeur moyenne, dans les 20 mètres autour de la ligne, ça représentera quelque chose qui sera de l'ordre de 3 ou 4 micros tesla. Si vous voulez être à 0,4 micros tesla, il faut regarder combien fait 0,4, on est à peu près là, vous mettez 3, 4 fois plus faible, on va dire que c'est à 40 ou 50 mètres. Le pylône, il fait 33 mètres de large, ce qui veut dire qu'il est à 16 mètres cinquante, le pylône arrive jusque là en largeur, il fait ça (le geste est joint à la parole), donc vous êtes à 4 fois, 5 fois la largeur du pylône. Cela dit, ce que montre l'épidémiologie, c'est une association statistique qui n'est pas une preuve de causalité du tout, bien au contraire puisque Madame Sasco a bien dit que les études en laboratoires montraient qu'on n'avait pas eu

d'explications. Les scientifiques ne savent pas dire pourquoi l'extrêmement basse fréquence, c'est à dire le 52 hertz arriverait à provoquer une leucémie et dans son discours, elle a souvent fait référence à la téléphonie mobile, vous vous rappelez si vous étiez présents. Sachant que c'est un phénomène qui n'a rien à voir, puisqu'on est dans des fréquences de gigahertz, Dans des domaines à la fois biologiques et physiques qui sont totalement différents, la science aujourd'hui considère que jusqu'à 100 micros tesla, il n'y a pas de problèmes de santé et c'est pour ça que la réglementation est mise à 100 micros tesla. Vous haussez les sourcils et puis ça fait quelques années que je pratique l'exercice de réunion publique et puis de discuter avec les populations sur la construction de ligne à proximité de, dans leur cadre de vie, on va dire. Donc les gens ont du mal à adhérer à la réglementation qui permet qu'on construise une ligne au-dessus de leur tête. Même si nous, on ne le ferait pas, on ne le fera pas dans ce projet si on le décide, la réglementation ne nous l'interdit pas formellement, à partir du moment où il y a 5 mètres entre le toit de votre maison et les fils électriques. Donc pour prendre en compte l'inquiétude des gens et à la fois le respect du cadre de vie parce que au delà de la crainte de la leucémie, il y a le bruit qu'on a évoqué ; il y a le fait que ce n'est pas agréable d'avoir ce monstre métallique près de chez soi. On va se mettre le plus loin possible. Mais je ne peux pas dire pour la maison où vous habitez, à quelle distance vous serez aujourd'hui. C'est pas possible parce qu'on n'a pas le tracé encore. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Merci, encore une question ? Un avis, une contre argumentation... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« ... Une invitation à boire un coup... »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« ... Un complément, une invitation à boire un coup, alors. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, je ne vais pas vous faire patienter trop longtemps avant d'aller boire un coup, puisque Gaëtan Desquilbet et Ariane en parlaient. Alors moi, je voulais vous dire qu'effectivement nous avons écouté avec beaucoup d'attention tout ce que vous avez dit. Tout à été d'ailleurs enregistré, tout sera transcrit d'ici une dizaine de jours, on appelle ça les verbatim dans notre jargon. C'est-à-dire que vous pouvez sur notre site internet, dont on a publié l'adresse tout à l'heure, avoir l'ensemble de ce que vous avez raconté et ce qui aura été raconté dans cette salle, y compris d'ailleurs ce que je suis en train de dire. Moi j'ai noté, mais je ne vais pas faire un résumé ce soir, d'une réunion qui a durée deux heures, presque trois.

J'ai noté différents points qui ont été abordés, les raisons d'être du projet, même si certains disaient que c'est un peu tard, sauf que chaque réunion publique peut permettre, en dépit du fait qu'on ait traité le sujet, plus particulièrement lors d'une réunion à Lille, il y a plus de deux mois, ait pu être traité. Et donc, j'ai noté également les impacts sur la santé : on vient encore d'en parler il y a deux minutes, impact sur l'environnement sur le paysage, sur les mesures compensatoires également, c'est important à dire parce que le maître d'ouvrage a donné des documents complémentaires, mais personnellement je pense que cela ne satisfait pas totalement vos besoins, puisqu'il a été dit par ailleurs, par la CNDP que le dossier sera surement incomplet sous réserve que soient présentés et mis en discussion à l'occasion du débat, les mesures compensatoires et leurs coûts. C'est pas tout à fait le cas, ce soir.

Ensuite, on a parlé de la suite du débat, de la méthode de concertation, avec les

différentes méthodes d'association et les différents modes d'information qui vont être donnés. Je résume rapidement les différents points que j'ai notés, mais j'en ai certainement oublié. Et je voulais vous inviter, puisque c'est la tradition et puis c'est l'usage habituel à boire un pot. Puisque effectivement, je crois que tout le monde est désaltéré, et discuter au cours de ce pot, si vous avez d'autres réunions, d'autres points à aborder. Merci beaucoup d'être venu et bonsoir. »

(Applaudissements)